AUGMENTATION DE CAPITAL
BANK OF AFRICA - SENEGAL
NOTE D'INFORMATION



OFFRE PUBLIQUE DE VENTE DE **200 000 ACTIONS** NOUVELLES

SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

PRIX DE L'ACTION :

Catégorie 1*: **25 000 FCFA**

* Personnel de BOA-SENEGAL et des entités du Groupe BANK OF AFRICA

Catégorie 2**: **30 000 FCFA**

** Personnes physiques et morales autres que ceux de la catégorie 1

Souscription du **23 octobre au 21 novembre** 2014

EMETTEUR

BANK OF AFRICA SENEGAL

Un investissement sûr et rentable dans un groupe en pleine expansion

SGI ARRANGEUR ET CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT

ACTIBOURSE
GROUPE BANK OF AFRICA

CO-CHEFS DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT

impaxis SECURITIES

CGF BOURSE

SYNDICAT DE PLACEMENT :

ACTIBOURSE, AFRICABOURSE, BIBE FINANCES & SECURITIES, SGI-BENIN, SBIF, CORIS BOURSE, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, BICI BOURSE, BNI FINANCES, CSWA, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & CIE, NSIA FINANCES, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOGEBOURSE, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES et SGI TOGO.

L'original de la présente Note d'Information a été visé par le CREPMF le 31 juillet 2014 sous le numéro OA/14-001

SOMMAIRE

i	Abréviations et définitions	6
ii	Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information	7
iii	Avertissement du CREPMF	8
iv	Résumé des caractéristiques de l'Offre Publique de Vente	9

CHAPITRE I : DECISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS 10

I.1	Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'opération	10
I.2	Attestation du Responsable de la Note d'Information	13
I.3	Attestation des Commissaires aux Comptes	14
I.4	Attestation du Conseil juridique	15

CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DE BOA-SENEGAL 16

II.1	Renseignements à caractère général concernant la Société	16
II.1.1	Dénomination et forme juridique	16
II.1.2	Adresse du siège social	16
II.1.3	Objet social	16
II.1.4	Date de constitution et durée de vie de la Société	16
II.1.5	Registre de commerce, agrément bancaire et matricule fiscal	17
II.1.6	Lieu de consultation des documents juridiques de la Société	17
II.1.7	Politique d'information	17
II.1.8	Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière	17
II.1.9	Politique de dividendes	18
II.2	Renseignements sur le capital social	18
II.2.1	Capital social	18
II.2.2	Evolution du capital social	19
II.2.3	Répartition du capital social au 31 décembre 2013	19
II.2.4	Actionnaire détenant plus de 10% du capital : BOA WEST AFRICA	19
II.2.4.1	Présentation de BOA WEST AFRICA	20
II.2.4.1.1	Siège social	20
II.2.4.1.2	Registre de commerce	20
II.2.4.1.3	Historique et évolution du capital	20
II.2.4.1.4	Actionnariat	20
II.2.4.1.5	Organes sociaux	21
II.2.4.2	Activités de la Société	21
II.2.4.3	Bilan et Compte de résultat de l'exercice 2013	23

II.2.4.4	Evolution récente et perspectives	24
II.3	Gouvernement d'entreprise	25
II.3.1	Conseil d'Administration	25
II.3.2	Direction Générale	26
II.3.3	Représentation légale de BOA-SENEGAL	28
II.4	Marché des titres obligataires BOA-SENEGAL	28

CHAPITRE III : ACTIVITES DE BOA-SENEGAL 31

III.1	Historique	31
III.2	Le marché bancaire du Sénégal	32
III.3	Indicateurs clés	33
III.3.1	Produits et services	33
III.3.2	Réseau d'agences	35
III.4	Organisation	35
III.4.1	Organigramme	35
III.4.2	Ressources humaines	37
III.5	Principales filiales et participations de BOA-SENEGAL	37
III.6	Appartenance au Groupe BOA	38

CHAPITRE IV : PRESENTATION DE L'OPERATION 40

IV.1	Cadre de l'opération	40
IV.2	Caractéristiques principales des titres offerts	41
IV.3	Justification du prix de l'offre	41
IV.4	Personnes concernées	42
IV.5	Date de jouissance	42
IV.6	Période de souscription	42
IV.7	Cotation des titres offerts	42
IV.8	La SGI Chef de file et les co-Chefs de file	42
IV.9	Syndicat de placement	43
IV.10	Ordres d'achat	43
IV.11	Règle d'allocation des titres	44
IV.12	Transmission des ordres d'achat	44
IV.13	Compte rendu des résultats de l'opération	44
IV.14	Régime fiscal	45
IV.15	Juridiction compétente	45

CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DE BOA-SENEGAL 46

V.1	Présentation des comptes certifiés	46
V.1.1	Bilans des exercices 2011, 2012 et 2013	46

V.1.2 Comptes de résultat des exercices 2011, 2012 et 2013 47
V.2 Commentaires des comptes 48
V.2.1 Bilans 48
V.2.2 Comptes de résultat 49
V.3 Commentaires des rapports de contrôle externe 50
V.3.1 Commission Bancaire de l'UMOA 50
V.3.2 Commissariat aux Comptes 51

CHAPITRE VI : PERSPECTIVES ET PREVISIONS 58

VI.1 Orientations stratégiques et perspectives 58
VI.1.1 Activités 58
VI.1.1.1 Développement et amélioration du portefeuille de crédit 58
VI.1.1.2 Utilisation optimale du Plan d'Actions Commerciales Annuel (PACA) 58
VI.1.2 Productivité 59
VI.1.2.1 Maîtrise des charges d'exploitation et financières 59
VI.1.2.2 Hausse de la part des commissions dans le PNB 59
VI.1.2.3 Amélioration de la rentabilité des agences 59
VI.1.3 Gestion des risques 60
VI.1.3.1 Gestion préventive des risques 60
VI.1.3.2 Professionnalisation du recouvrement 60
VI.2 Comptes de résultat prévisionnels 60

CHAPITRE VII : FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS 63

VII.1 Facteurs de risques 63
VII.1.1 Type de risques 63
VII.1.2 Respect des principaux ratios prudentiels 63
VII.1.3 Gestion des risques 64
VII.1.3.1 Risques opérationnels 64
VII.1.3.2 Risques juridiques et réglementaires 64
VII.1.3.3 Risques fiscaux 64
VII.1.3.4 Risques de crédit et de liquidité 64
VII.1.3.5 Comité d'Audit et de Risques 64
VII.2 Faits exceptionnels 64

CHAPITRE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 65

VIII.1 Actions en recouvrement de créances 65
VIII.2 Actions en responsabilité 65

i Abréviations et définitions

AFH	:	African Financial Holding
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIO	:	Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement
BHB	:	Banque de l'Habitat du Bénin
BMCE	:	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BOA	:	BANK OF AFRICA
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CDL	:	Créances Douteuses et Litigieuses
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FPB	:	Fonds Propres de Base
FPE	:	Fonds Propres Effectifs
FMO	:	Société Financière Néerlandaise pour le Développement
GAB	:	Guichet Automatique de Banque
IRVM	:	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PNB	:	Produit Net Bancaire
PROPARCO	:	Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique
PTD	:	Plan Triennal de Développement
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
RCCM	:	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SFI	:	Société Financière Internationale
SGI	:	Société de Gestion et d'Intermédiation

ii Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information

La Note d'Information sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège social de l'Emetteur et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.

Elle sera par ailleurs disponible, sur le site Internet dédié de l'Emetteur www.opvboasenegal.com et celui du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) à l'adresse www.crepmf.org.

iii Avertissement du CREPMF

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé cette opération sous le visa n° OA/14-001 en date du 31 juillet 2014.

L'octroi par le Conseil Régional de son visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni la certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de BANK OF AFRICA - SENEGAL et de la Société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE.

Le numéro du visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

iv Résumé des caractéristiques de l'Offre Publique de Vente

Emetteur	BANK OF AFRICA - SENEGAL
Capital initial	10 000 000 000 FCFA
Valeur nominale des actions	10 000 FCFA
Nombre d'actions anciennes	1 000 000 actions
Nombre d'actions à créer	200 000 actions (dont 20 000 réservées au personnel de l'émetteur et 10 000 au personnel des autres entités du Groupe BANK OF AFRICA)
Personnes concernées	Toutes personnes physiques ou morales appartenant à l'une des catégories ci-dessous : **Catégorie 1 :** personnel de la BOA-SENEGAL et des autres entités du Groupe **Catégorie 2 :** toutes autres personnes morales ou physiques
Prix d'émission	25 000 FCFA pour la Catégorie 1 30 000 FCFA pour la Catégorie 2
Montant nominal de l'Offre	2 000 000 000 FCFA
Droit préférentiel de souscription (DPS)	Pas de DPS
Période de souscription des actions nouvelles	23 octobre au 21 novembre 2014
Date de jouissance des actions nouvelles	1er janvier 2014
Arrangeur et Chef de file du syndicat de placement	ACTIBOURSE
co-Chefs de file	CGF BOURSE et IMPAXIS SECURITIES
Membres du syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation

CHAPITRE I : DECISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS

I.1 Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'opération

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2014

AUGMENTATION DU CAPITAL SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 28 mars 2014, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, ont pris les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré, décide de l'introduction des actions de BOA-SENEGAL à la cote de la BRVM selon l'ensemble des modalités qui lui ont été soumises dans le rapport du Conseil d'Administration à la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, décide d'augmenter, le capital social de deux milliards (2 000 000 000) FCFA pour le porter de dix milliards (10 000 000 000) FCFA à douze milliards (12 000 000 000) FCFA à travers une Offre Publique de Vente (OPV) de deux cent mille (200 000) actions nouvelles auprès de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).
Cette augmentation sera réalisée sous réserve de l'obtention des autorisations et du respect de la réglementation du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) selon les modalités ci-après :

- Montant du capital avant émission : 10 000 000 000 FCFA ;
- Nombre d'actions avant émission : 1 000 000 ;
  - Montant nominal de l'émission : 2 000 000 000 FCFA ;
  - Nombre d'actions nouvelles émises : 200 000 dont :
    - 170 000 actions offertes au public au prix de 30 000 FCFA l'action ;
    - 30 000 actions offertes au personnel, dont 20 000 exclusivement au personnel de l'émetteur et 10 000 au personnel des autres entités du Groupe BANK OF AFRICA, au prix préférentiel de 25 000 FCFA l'action.

Dans l'hypothèse où les 20 000 actions dédiées au personnel ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes d'abord au personnel des autres entités du Groupe BANK OF AFRICA au même prix préférentiel. Si au terme de ces étapes, il demeure des actions non souscrites, elles seront alors offertes au public, selon les conditions fixées pour les 170 000 actions précitées.

- Valeur nominale : 10 000 FCFA ;
- Nature des actions émises : identique aux actions existantes avec le même droit de vote ;
- Forme des titres : actions dématérialisées ;
- Droit Préférentiel de Souscription : il a été décidé une suppression du DPS des actionnaires actuels. Ainsi, les 170 000 actions nouvelles émises restantes pourront-elles être souscrites indifféremment par des actionnaires ou par des non actionnaires ;
- Période de souscription des actions émises : soixante (60) jours ;
- Date d'ouverture de la souscription : elle sera déterminée en fonction de la date de délivrance du visa du Conseil Régional ;
- Date d'entrée en jouissance des actions nouvelles : 1er janvier 2014 ;
- Option en cas d'insuffisance des souscriptions : si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra, conformément aux dispositions légales, limiter le montant de l'augmentation de capital aux montants des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital prévue soit, un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) FCFA.

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers sera officiellement saisi selon les procédures en vigueur pour la demande visa.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la société relative aux cessions de titres sociaux, étant rappelé que les statuts actuels de la société prévoient une clause d'agrément ainsi libellée :
« Sauf en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'action à un tiers non actionnaire à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.».
Cette disposition pour être conforme aux modalités pratiques liées à l'introduction en bourse sera remplacée par le paragraphe ci-après :

**« Les actions sont librement transmissibles. La transmission des actions s'opère par simple traduction pour les actions au porteur. Le porteur du titre est réputé en être le propriétaire.
Aussi bien pour les actions au porteur que pour les actions nominatives, les actions peuvent être représentées par une inscription dans un compte ouvert au nom de leur propriétaire et tenu soit par BOA-SENEGAL, soit par un intermédiaire financier agrée par le Ministre de l'Economie ; la transmission s'opère alors par virement de compte à compte ».**

Cette nouvelle rédaction de l'article 8 est soumise aux voix.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré :

- donne pouvoirs au Conseil d'Administration et au Directeur Général à l'effet de réaliser toutes les formalités et suivre toutes les procédures nécessaires à cette introduction en bourse,

- approuve la proposition de mandater la Société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE en vue d'assister la Banque en qualité d'Arrangeur et de chef de file pour le placement des actions à émettre,

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital par Offre Publique de Vente, d'en fixer les modalités qui seront nécessaires, d'en constater la réalisation définitive et de procéder à la modification des statuts telle que précisée plus haut.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général, pouvant agir ensemble ou séparément à l'effet :

- de passer et signer tous actes, remplir toutes formalités, et généralement,

- de faire tout ce qui est nécessaire en vue de la réalisation de l'augmentation de capital, de l'introduction en bourse et de la modification des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

I.2 Attestation du Responsable de la Note d'Information

Nous, soussignés Monsieur **Laurent BASQUE**, Directeur Général de BANK OF AFRICA – SENEGAL (BOA-SENEGAL), attestons que les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de BOA-SENEGAL et sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Dakar, le 07 avril 2014

Laurent BASQUE,
Directeur Général de la BOA-SENEGAL

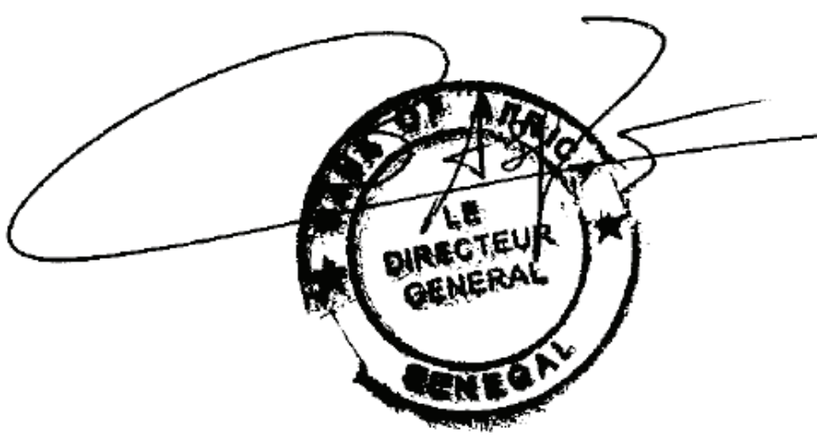

I.3 Attestation des Commissaires aux Comptes

NOM DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	REPRESENTANT	DATE D'ENTREE EN FONCTION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
EUREKA AUDIT & CONSEILS 18, Rue KLEBER BP 15 160 DAKAR FANN SENEGAL Tel : +221 33 823 88 85 Fax : +221 33 823 88 86 e-mail : bmwade@eureka-audit.com	M. Babacar Makhtar WADE, Associé Expert-Comptable Diplômé	Avril 2009	-	Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2014
MAZARS SENEGAL Immeuble PINET LAPRADE 14, Boulevard DJILY MBAYE BP 22 440 DAKAR PONTY SENEGAL Tel: +221 33 849 19 49 Fax : +221 33 849 69 37 e-mail : htini@mazars.sn	M.Taïbou MBAYE Associé Expert-Comptable Diplômé	Janvier 2001	Avril 2009	Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2014

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de BOA-SENEGAL, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information établie à l'occasion de l'Offre Publique de Vente de 200 000 actions nouvelles de BOA-SENEGAL, en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinions au titre des exercices clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, sont intégralement repris dans la présente Note d'Information.

S'agissant des données prévisionnelles présentes dans cette Note d'Information couvrant les exercices allant de 2014 à 2018, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si, les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EUREKA AUDIT & CONSEILS



Babacar Makhtar WADE
E*xpert-Comptable Diplômé*
Associé

MAZARS SENEGAL



Taïbou MBAYE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Fait à Dakar, le 08 avril 2014

I.4 Attestation du Conseil juridique

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Offre Publique de Vente de 200 000 actions nouvelles de BOA-SENEGAL. Nous avons, à cet égard examiné tous les documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugé utiles, notamment les articles 81 à 96 et les articles 823 à 827 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

L'Assemblée Générale est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'opération, objet de la Note d'Information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des risques juridiques inhérents à l'activité de l'émetteur en examinant notamment les contrats et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir dudit émetteur.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport qui a été remis à l'émetteur et au CREPMF.

Fait à Dakar, le 29 avril 2014

KANJO & HOUDA, Avocats à la Cour

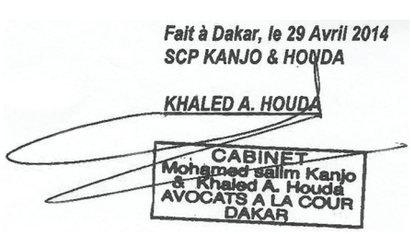

CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DE BOA-SENEGAL

II.1 Renseignements à caractère général concernant la Société

II.1.1 Dénomination et forme juridique

La dénomination de la Société est : « BANK OF AFRICA – SENEGAL », en abrégé BOA-SENEGAL. Elle est une Société Anonyme de droit sénégalais avec Conseil d'Administration.

II.1.2 Adresse du siège social

Le siège de la Société est à Dakar (République du SENEGAL),
Immeuble ELAN,
Route de NGOR, Zone 12, ALMADIES
BP 1992 Dakar – SENEGAL.
Téléphone + 221 33 865 64 64/67
Télécopie + 221 33 820 42 83
Swift : AFRISNDA
Adresse électronique : information@boasenegal.com
Site Internet : www.bank-of-africa.net

II.1.3 Objet social

Selon l'article 5 de ses statuts, la Société a pour objet de faire, au SENEGAL ou en tout autre pays, soit pour son compte, soit pour celui des tiers ou en participations, et sous quelque forme que ce soit, toute opération de banque, de finance et de crédit, au moyen de fonds reçus du public, des actionnaires et de banques, à vue, à terme ou à préavis, productifs ou non d'intérêts.

A cet effet, elle effectuera toutes les opérations d'avances, de prêts et d'escompte, de crédit-bail, de change, de bourse et de commission, de souscription, de soumission, d'achat, de vente et de placement de tous les titres et valeurs, de participation à tout syndicat de gestion de portefeuille et de fonds de placement, d'activité de conseil financier, commercial ou autres, d'émission de bons ou d'obligations.

Elle peut aussi s'intéresser, sous la forme jugée la plus convenable selon les usages bancaires, dans toutes entreprises financières, industrielles, immobilières et commerciales.

Les indications qui précèdent ne sont d'ailleurs pas limitatives, mais simplement énonciatives, les opérations de la Société devant comprendre notamment tout ce qui, dans l'acception la plus large, est considéré comme faisant partie des opérations de banque dans le cadre de la législation et de la réglementation bancaire prévalant au SENEGAL.

II.1.4 Date de constitution et durée de vie de la Société

BOA-SENEGAL a été créée le 25 janvier 2001 pour une durée de 99 ans renouvelable, sauf dissolution anticipée. L'exercice social de la Banque s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, soit douze (12) mois.

II.1.5 Registre de Commerce, agrément bancaire et matricule fiscal

BOA-SENEGAL a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Dakar sous le numéro **SNDKR 2001 B 211** le 25 janvier 2001.

Elle a obtenu son agrément d'exercice d'activité bancaire par arrêté n°007810/MF/DMC du **19 septembre 2001** du Ministre chargé des Finances.

Elle est inscrite sur la liste des banques et établissements financiers au SENEGAL sous le numéro **K 0100 Y.**

Le Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA) de BOA-SENEGAL est : **2079376/2/G/3.**

II.1.6 Lieu de consultation des documents juridiques de la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société (les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, etc.) ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes sont disponibles pour consultation auprès des Responsables de la Note d'Information, au siège de la Banque.

II.1.7 Politique d'information

La politique d'information de BOA-SENEGAL est assurée par :

- le Directeur Général, **Monsieur Laurent BASQUE,**
- le Responsable du Pôle Support, **Monsieur Sita DIALLO.**

Adresse
(République du SENEGAL),
Immeuble ELAN,
Route de NGOR, Zone 12, ALMADIES
BP 1992 Dakar – SENEGAL.
Téléphone + 221 33 865 64 64/67
Télécopie + 221 33 820 42 83
Swift : AFRISNDA
Adresse électronique : information@boasenegal.com
Site Internet : www.bank-of-africa.net

II.1.8 Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière

BOA-SENEGAL, comme toute banque de l'UMOA, est régie par :

- la loi portant réglementation bancaire et ses textes d'application;
- la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA et son annexe;
- le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA ainsi que les instructions de la BCEAO et les circulaires de la Commission Bancaire de l'UMOA;
- le plan comptable bancaire de l'UMOA;
- les Règlements et Directives de la Commission de l'UEMOA, notamment ceux relatifs aux relations financières extérieures des Etats de l'UEMOA et aux systèmes et moyens de

paiement, et les textes d'application;
- les Actes Uniformes de l'OHADA;
- la réglementation de l'appel public à l'épargne et du marché financier;
- ses statuts.

II.1.9 Politique de dividendes

Les organes dirigeants de la Banque ont entrepris de conforter avant tout, les fonds propres de BOA-SENEGAL.
Sur les cinq derniers exercices, la distribution de dividendes de BOA-SENEGAL a donc été en moyenne de **64,5%** des résultats nets après impôt de la Banque, le solde des bénéfices réalisés ayant été mis en réserves.

	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat de l'exercice (en Million FCFA)	1 171	1 647	2 040	2 364	2 650
Dividende (en Million FCFA)	750	850	1 100	1 655	2 010
Pourcentage de résultat distribué	64%	52%	54%	70%	76%
Valeur nominale de l'action	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Dividende net par action	1 800	1 800	1 800	2 128	2 128

II.2 Renseignements sur le capital social

II.2.1 Capital Social

Le capital social de BOA-SENEGAL est fixé à la somme de dix milliards (10 000 000 000) FCFA. Il est divisé en un million (1 000 000) d'actions de dix mille (10 000) FCFA chacune, numérotées de 1 à 1 000 000, qui sont toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2014 a décidé d'augmenter le capital social actuel de dix milliards (10 000 000 000) FCFA pour le porter à douze milliards (12 000 000 000) FCFA, par apport en numéraire d'une somme de deux milliards (2 000 000 000) FCFA. Il s 'en suivra la création de deux cent mille (200 000) actions nouvelles de dix mille (10 000) FCFA de nominal.

La période de souscription de ces actions nouvelles s'étend du 23 octobre au 21 novembre 2014. Au terme de la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social de la Banque sera fixé à douze milliards (12 000 000 000) FCFA, divisé en un million deux cent mille (1 200 000) actions de dix mille (10 000) FCFA chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.
Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent et la détention d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

II. 2.2 Evolution du capital social

Depuis sa création, le capital de BOA-SENEGAL a connu les évolutions ci-après :

DATE	OPERATION	MONTANT EN MILLIONS FCFA	CAPITAL EN MILLIONS FCFA	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT DU NOMINAL EN FCFA
Janvier 2001	Constitution de Banque	1 500	1 500	150 000	10 000
Janvier 2004	Apport en numéraires	500	2 000	200 000	10 000
Mai 2007	Apport en numéraires	750	2 750	275 000	10 000
Juin 2008	Apport en numéraires	750	3 500	350 000	10 000
Avril 2009	Apport en numéraires	750	4 250	425 000	10 000
Avril 2010	Apport en numéraires	750	5 000	500 000	10 000
Avril 2011	Incorporation de réserves facultatives	500	5500	550 000	10 000
Juillet 2011	Apport en numéraires	1 500	7 000	700 000	10 000
Juillet 2012	Apport en numéraires	1 500	8 500	850 000	10 000
Juillet 2013	Apport en numéraires	1 500	10 000	1 000 000	10 000

II.2.3 Répartition du capital au 31 décembre 2013

ACTIONNAIRES	QUANTITÉ TOTALE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
BOA WEST AFRICA	716 852	71,69%
AXA ASSURANCES	60 710	6,07%
UASEN VIE	50 380	5,04%
SOCIETE DAKAROISE IMMOBILIERE ET D'HABITATION (SDIH)	50 118	5,01%
BOA-BENIN	21 427	2,14%
BOA-COTE D'IVOIRE	2 566	0,26%
AUTRES ACTIONNAIRES	97 947	9,79%
TOTAL	1 000 000	100,00%

Au 31 décembre 2013, les encours des crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque s'élèvent à 1 683 millions FCFA, soit 10,68% des fonds propres effectifs de la Banque à cette date. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire (article 45 alinéa 3 de la loi bancaire n°2008-26 du 28 juillet 2008) est de 20%.

II.2.4 Actionnaires détenant plus de 10% du capital : BOA WEST AFRICA

BOA WEST AFRICA est le seul actionnaire ayant plus de 10% du capital et des droits de vote de BOA-SENEGAL.

II.2.4.1 Présentation de BOA WEST AFRICA

II.2.4.1.1 Siège social

Abidjan Plateau, angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas, Immeuble BOA/SERMED 01 BP 4132 Abidjan 01 (COTE D'IVOIRE)

II.2.4.1.2 Registre de Commerce

RCCM n° CI-ABJ-2009-B-3251

II.2.4.1.3 Historique et évolution du capital

BOA WEST AFRICA (BOA-WA), sous holding de BOA GROUP, a été mise en place suite à la recommandation de la Commission Bancaire de voir la société holding des banques et établissements financiers de l'UMOA du réseau BANK OF AFRICA soumise au contrôle consolidé d'une Autorité de Contrôle crédible au plan international.

BOA GROUP SA a donc décidé de regrouper, au sein de BOA-WA, l'ensemble de ses participations dans les banques membres du réseau BANK OF AFRICA, agréées et opérant dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). A cet effet, une demande d'autorisation préalable a été adressée à tous les Directeurs Nationaux des Banques Centrales des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de tous les pays de l'UMOA où opère BANK OF AFRICA.

Les agréments ministériels ont été obtenus en juillet et août 2010.

La Société BOA WEST AFRICA est une Société Anonyme de droit ivoirien, au capital de soixante milliards (60 000 000 000) FCFA. Elle est régie selon le régime spécifique des sociétés holdings existant dans ce pays.

Créée avec un capital de 10 millions FCFA en avril 2009, BOA-WA a réalisé deux importantes augmentations de capital en décembre 2009 et janvier 2010 pour porter son capital social à 19,84 milliards FCFA par apport des actions détenues par BOA GROUP dans les six (6) BANK OF AFRICA de l'Union et la Banque de l'Habitat du BENIN (BHB).

Au cours de l'année 2012, BOA-WA a réalisé deux importantes augmentations de capital portant le capital de 19,84 milliards FCFA successivement à 35,0 milliards de FCFA le 12 janvier 2012, puis à 60 milliards FCFA le 18 octobre de la même année.

II.2.4.1.4 Actionnariat

L'actionnariat initialement limité à BOA GROUP a été ouvert à sept (7) nouveaux membres afin de permettre la mise en place des instances de direction conformes à la réglémentation. Cet élargissement du tour de table a été réalisé par la cession d'une action par BOA GROUP à chacun des sept (7) nouveaux actionnaires. Ainsi, BOA GROUP détient 99,99% du capital de BOA WEST AFRICA.

A l'issue de ce changement dans l'actionnariat, le mode d'administration de la Société a été modifié pour substituer à l'Administrateur Général, un Conseil d'Administration lequel a nommé un Président Directeur Général en sa session du 24 juin 2011.

La composition de l'actionnariat se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	POURCENTAGE
BOA GROUP	5 999 993	59 999 930 000	99,9998%
Monsieur Paul DERREUMAUX	1	10 000	0,00001%
Monsieur Mohamed BENNANI	1	10 000	0,00001%
Monsieur Paulin COSSI	1	10 000	0,00001%
Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	1	10 000	0,00001%
Monsieur Azzedine GUESSOUS	1	10 000	0,00001%
Monsieur Driss BENJELLOUN	1	10 000	0,00001%
BMCE Bank International Plc	1	10 000	0,00001%
TOTAL	6 000 000	60 000 000 000	100,0000%

II.2.4.1.5 Organes sociaux

BOA-WA est une Société Anonyme dirigée par Monsieur Mohamed BENNANI, son Président Directeur Général. Il a la charge de présider le Conseil d'Administration et les Assemblées Générales, d'assurer la Direction Générale de la Société et de la représenter dans ses rapports avec les tiers, conformément aux dispositions de l'article 465 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales et le GIE.

Le Conseil d'Administration de BOA-WA est le même que celui de BOA GROUP. Il se compose comme suit :

- Mohamed BENNANI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI
- Driss BENJELLOUN
- Paulin COSSI
- Paul DERREUMAUX, Président d'honneur
- Azeddine GUESSOUS
- Aziz MEKOUAR
- Bernardus ZWINKELS
- PROPARCO, Administrateur, représentée par Marie-Hélène LOISON
- BMCE Bank International (BBI), Administrateur, représentée par Mohamed AGOUMI

II.2.4.2 Activités de la Société

Au cours de l'exercice 2012, la société BOA WEST AFRICA a poursuivi ses activités de holding tout en réalisant deux importantes augmentations de son capital, le portant du montant initial de 19 840 040 000 FCFA à successivement 35 000 000 000 FCFA au 16 janvier 2012 puis à 60 000 000 000 FCFA au 18 octobre 2012 par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Ces nouvelles augmentations du capital social en 2012 traduisent le renforcement des capacités d'investissement de la société.

L'acquisition de participations dans les BOA situées dans l'UEMOA auprès de BOA GROUP s'est déroulée dans une première étape en 2010 et s'est poursuivie en 2012, suite à l'obtention de l'accord des Ministères de l'Economie et des Finances des pays correspondants lorsque cela a été rendu nécessaire par le dépassement du seuil de la majorité du capital de ces BOA. Ces acquisitions ont concerné BOA-TOGO, BOA-BENIN, BOA-NIGER, BOA-COTE D'IVOIRE, BOA-SENEGAL et BOA-MALI. Pour le transfert de la participation de BOA GROUP dans BHB à BOA WEST AFRICA, le Groupe a reçu l'accord du Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin après la clôture de l'exercice 2012. Le transfert a été opéré en 2013.

Parallèlement à ces opérations de mise en conformité par rapport aux exigences réglementaires, la société a acquis des actions complémentaires soit à l'occasion de l'augmentation du capital de ses filiales, soit à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), notamment pour reconquérir la majorité des droits de vote de BOA-BENIN et de BOA-BURKINA FASO. Ainsi, la situation du portefeuille se présente comme suit en nombre d'actions au 31 décembre 2013 :

Portefeuille de BOA WEST AFRICA au sein des filiales du Groupe (en nombre de titres)

ENTITÉS	TOTAUX AU 31/12/2012	ACQUISITIONS 2013	TOTAUX AU 31/12/2013
BOA-BENIN	368 750	2 000	370 750
BOA-BURKINA FASO	419 014	104 753	523 767
BOA-COTE D'IVOIRE	463 385	-	463 385
BOA-MALI	421 454	113 534	534 988
BOA-NIGER	395 478	25 174	420 652
BOA-SENEGAL	607 846	109 006	716 852
BHB	112 383	124 435	236 818
BOA-GHANA	46 952 091	46 107 289	93 059 380
BOA-TOGO	683 041	-	683 041
Totaux	50 423 442	46 586 191	97 009 633

La valorisation des nouvelles acquisitions s'élève à 13 864 millions FCFA contre 23 795 millions FCFA à fin 2012. La part de BOA WEST AFRICA dans le capital de ses filiales se décline comme ci-après.

Part de BOA WEST AFRICA dans les filiales du Groupe

ENTITÉS	CAPITAL (EN MILLIONS DE FCFA)	% BOA WA
BOA-BENIN	10 072	36,81
BOA-BURKINA FASO	10 000	52,38
BOA-COTE D'IVOIRE	7 200	64,36
BOA-MALI	7 200	74,30
BOA-NIGER	8 500	49,49
BOA-SENEGAL	10 000	71,69
BHB	5 000	47,36
BOA-GHANA	25 943	93,35
BOA-TOGO	10 000	68,30

Il s'agit d'investissements de montants conséquents évalués au bilan 2013 à plus de 83 milliards

FCFA, dont les plus importants sont BOA-GHANA (35,0%), BOA-BENIN et BOA-SENEGAL qui représentent chacun 11,0%.

II.2.4.3 Bilan et Compte de résultat de l'exercice 2013

BOA WEST AFRICA est à son cinquième exercice social dans un contexte d'accompagnement des filiales de la zone UEMOA notamment dans le processus d'augmentation de capital en vue du respect des normes réglementaires.

Le total du bilan de l'année 2013 s'établit à un montant de 96 914 millions FCFA contre 78 747 millions FCFA à fin 2012. Cette nouvelle progression de 23,1% résulte notamment des évolutions des postes suivants :

Actif :
- Titres de participation : +11 630 millions FCFA ;
- Autres créances : +11 698 millions FCFA ;
- Banques : -7 384 millions FCFA.

Passif :
- Résultat net de l'exercice : +4 440 millions FCFA ;
- Banques, crédit de trésorerie : +4 020 millions FCFA ;
- Autres dettes : +8 705 millions FCFA.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2013 se caractérise par des revenus financiers de 8 380 505 691 FCFA contre 3 762 630 833 FCFA en 2012 et un résultat net après impôt bénéficiaire de 7 530 385 405 FCFA, en progression de 143,7% par rapport à 2012. L'impôt sur le bénéfice de l'exercice est évalué à 35 000 000 FCFA.

Les données significatives du compte de résultat de l'exercice 2013 se résument dans le tableau suivant avec celles de l'année précédente :

Indicateurs financiers de BOA WEST AFRICA

	MONTANTS EN FCFA	
Postes	Exercice 2012	Exercice 2013
Résultat d'exploitation	-364 446 913	- 444 939 538
Résultat financier	3 473 544 041	8 010 324 943
Résultat des activités ordinaires	3 109 097 128	7 565 385 405
Résultat hors activités ordinaires	0	0
Résultat net	3 090 283 978	7 530 385 405

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 est principalement constitué des dividendes reçus des banques du portefeuille au cours de l'année et détaillés comme suit :

Dividendes reçus par BOA WEST AFRICA de ses filiales

BOA-BURKINA FASO	2 540 062 868
BOA-MALI	568 964 250
BOA-NIGER	1 011 632 724
BOA-BENIN	1 723 987 500
BOA-SENEGAL	1 065 092 099
BOA-COTE D'IVOIRE	1 251 139 500
Titres hors-Groupe	36 120
Revenus des participations	**8 160 915 061**

Il faut aussi signaler les produits suivants:

- L'engagement pris par la BOA WEST AFRICA en novembre 2011, constitué d'une garantie à première demande portant sur 12 millions d'euros en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), suite à un prêt octroyé par cette dernière à la maison mère BOA GROUP. L'échéance étant prévue pour le 17/05/2020. Les commissions 2013 sont comprises dans les produits de l'exercice pour un montant de 32,79 millions FCFA ;

- Les engagements constitués de garantie à première demande portant sur 14 milliards FCFA dans les opérations d'emprunts obligataires des banques de l'UMOA évoqués ci-avant ont généré des commissions de 60,03 millions FCFA en faveur de BOA WEST AFRICA.

Les charges en 2013 sont constituées des intérêts liés à la rémunération pour partie des avances de la maison mère, BOA GROUP, sur 2013 et l'emprunt auprès de BOA-MER ROUGE pour permettre les investissements de l'année, notamment l'augmentation de capital de BOA-GHANA. Ces frais financiers s'élèvent à 271 millions FCFA et les pertes de change à 103 millions FCFA.

La garantie à première demande délivrée par BOA GROUP en faveur de BOA-MER ROUGE dans le cadre de l'emprunt octroyé à BOA WEST AFRICA a entraîné des coûts de rémunération prévus au contrat à hauteur de 24 millions FCFA.

En définitive, le résultat net de 7 530 385 405 FCFA a permis la distribution d'un dividende de 6 936 000 000 FCFA. Le solde étant affecté en réserves légales et en report à nouveau.

II.2.4.4 Evolution récente et perspectives

Au cours de l'année 2013, BOA-TOGO a obtenu son agrément bancaire, permettant au Groupe de compléter son implantation dans la zone de l'Union Economique Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et a démarré son activité courant octobre.

Pour les prochains exercices, BOA WEST AFRICA devrait renforcer les fonds propres de certaines de ses filiales afin de soutenir leur plan de développement. Il s'agit entre autres de BHB, BOA-SENEGAL, BOA-COTE D'IVOIRE et BOA-NIGER. Pour sa part, BOA-MALI a été relativement épargnée par les évènements qui ont marqué le Nord du Mali depuis mars 2012. Elle a pu dégager un résultat bénéficiaire en 2013. BOA-COTE D'IVOIRE a également été bénéficiaire en 2013.

Toutefois, BOA-GHANA fera l'objet d'une attention particulière au cours des années à venir en raison de la situation de ses capitaux propres initialement très dégradés. Ces derniers ont connu d'importantes améliorations depuis la prise de participation en début 2011 pour s'établir à un niveau équivalent à 93,35%du capital social à fin décembre 2013.

A cet effet, l'effort de restructuration de la banque, à travers notamment le renforcement de ses fonds propres par des augmentations de capital, devra se poursuivre en cas de nécessité. Les perspectives favorables que présente le business plan actualisé 2013-2015 ont permis de ne pas déprécier les titres de la banque et présagent d'un retour progressif à un meilleur équilibre financier.

Enfin, BOA WEST AFRICA pourrait être très prochainement impliqué (sous forme d'appui financier) dans des opérations post-ouverture de la future BOA au Cameroun en vue d'accélérer le processus d'implantation du Groupe BOA dans ce pays.

II.3 Gouvernement d'entreprise

II.3.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque et prendre toutes les décisions relatives à tous les actes d'administration et de disposition ; il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous la seule réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Depuis l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires tenue le 23 avril 2013, BOA-SENEGAL est administrée par un Conseil d'Administration de onze (11) membres. Il se présente comme suit :

NOM ET PRÉNOMS	MANDATS	FONCTIONS AU SEIN DE LA PERSONNE MORALE REPRÉSENTÉE
Monsieur Alioune NDOUR DIOUF	Président	
Monsieur Mohamed BENNANI	Administrateur	
Madame Diariatou GUINDO	Administrateur	
Monsieur Mamadou KA	Administrateur	
Monsieur Babacar NGOM	Administrateur	
BOA WEST AFRICA représentée par Monsieur Mor FALL	Administrateur	Directeur des Ressources Humaines BOA GROUP
BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE, représentée par Monsieur Léon NAKA	Administrateur	PCA de BOA–COTE D'IVOIRE
AXA ASSURANCES-SENEGAL, représentée par Monsieur Alioune DIAGNE	Administrateur	Directeur Général AXA
SDIH, représentée par Monsieur Mohamed SOW	Administrateur	Directeur Général SDIH
Monsieur Abderrazzak ZEBDANI	Administrateur	
Monsieur Abdoulaye SEYDI	Administrateur	

Leur mandat respectif, d'une durée de trois (3) ans arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II.3.2 Direction Générale

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires, et au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, la Direction Générale de la Société est exercée, en qualité de Directeur Général, par une personne physique distincte du Président, nommée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.
Les actes concernant la Société et tous les engagements pris en son nom ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous les banquiers, débiteurs et dépositaires, les souscriptions, endos, acceptations et acquits d'effets de commerce, ainsi que toutes les opérations financières nécessitées par son activité, sont valablement signés par le Directeur Général, dans la limite de ses pouvoirs tels qu'ils sont déterminés par le Conseil, ainsi que par tous les Fondés de pouvoirs dans la limite des délégations qu'ils auront reçus du Directeur Général.

Dans le souci d'un fonctionnement optimal de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme régissant les sociétés commerciales.

Monsieur Laurent BASQUE
Il est l'actuel Directeur Général de BOA-SENEGAL.
A la tête de la BOA-SENEGAL, il a pour missions de poursuivre le développement de la Banque, d'améliorer sa rentabilité et de conforter sa position sur le marché bancaire sénégalais. Auparavant, il a occupé les positions de Directeur Général de BOA-BURKINA et de BOA-MALI.

Avant d'intégrer le Groupe BANK OF AFRICA, Monsieur BASQUE a accumulé de longues et riches expériences aussi bien dans la direction de banques et établissements financiers que d'entreprises industrielles et commerciales.

En effet, il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint de OMNIFINANCE SA (Etablissement financier d'affacturage puis banque commerciale universelle) de décembre 2000 à juillet 2008. De 1994 à 2000, il a dirigé différentes sociétés du Groupe OCTIDE (OCTIDE FINANCE, SIPH, EURONAT, SICOR, SAPH).

Il a été Président du Conseil d'Administration de l'Agence pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEXCI) de 2002 à 2009, Vice-président de la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI) de 2006 à 2009, Conseiller du commerce Extérieur de la République de Côte d'Ivoire depuis 2000.

Monsieur BASQUE a obtenu un Diplôme de 3ème cycle de Management à l'Institut Français de Gestion (IFG)-Paris, le Diplôme de 2nd cycle de l'Institut Supérieur d'Etudes de Gestion (ISEG) et le Diplôme de l'Institut Européen de Vente et de Marketing.

Il a suivi de nombreux séminaires dans le cadre de la formation continue (HEC Paris, IDI Dubling).

Le Directeur Général est appuyé par un Comité de Direction composé de cadres bancaires de haut niveau tels que :

Monsieur Georges T. NABI
Il est le Directeur Général Adjoint de BOA-SENEGAL en charge de la Banque de l'Entreprise.
A ce titre, il coordonne les activités du Centre d'Affaires. Avant d'être nommé à ce poste en septembre 2011, il exerçait au sein de la Banque en tant que Directeur de l'Exploitation et du Crédit.

Il a démarré sa carrière bancaire à BOA-BURKINA FASO en avril 1998 et y a occupé plusieurs postes de direction, notamment ceux de Directeur des Opérations, de Directeur d'Agence et de Responsable de projets (RTGS, Télé-compensation, Western Union, Visa, Télématique et Monétique) pour le compte de BOA-BURKINA FASO.

Il est titulaire d'un Master en Administration des Affaires (MBA Programme Commerce Extérieur- Mention Affaires Internationales de l'Université Jean Moulin Lyon 3) et du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Institut Technique de Banque de Paris (2003).

Monsieur Mohamed TAHRI
Il est le Directeur Général Adjoint de BOA-SENEGAL en charge de la Banque de detail.
Il a pour mission de coordonner les activités du Département du Réseau, du Service Marketing et Communication, du Service Animation Commerciale et du Service Monétique.

Monsieur TAHRI est issu de BMCE Bank où il avait cumulé dix-huit (18) années d'expérience. Au sein de la BMCE Bank, il a occupé plusieurs postes de responsabilité : Directeur de l'Animation Commerciale et Pilotage, Directeur de Groupe d'Agences et a suivi plusieurs projets pour la Banque, touchant les activités de recouvrement, le marché des professionnels et la clientèle.
Il est titulaire d'un DESS en Ingénierie de la formation délivré par l'Université de Lille (en partenariat avec l'Ecole HASSANIA) et d'un DEA en Probabilités-Statistiques de l'Université de ROUEN.

Monsieur Sita DIALLO
Il est le Responsable du Pôle Support.
Le pôle Support de BOA-SENEGAL regroupe les Services : Ressources Humaines, Moyens Généraux, Informatique, Etranger, Comptabilité, Organisation et Qualité et les Sections Opérations Domestiques et Incidents de paiement. Il a intégré BOA-SENEGAL en 2003 et s'est vu confier respectivement les postes de Responsable des Services Administration Générale, Ressources Humaines et Comptabilité et de Chef de Département Administratif et Financier.

Monsieur DIALLO est un ancien fonctionnaire de l'ex-AIR AFRIQUE. De 1998 à 2002, Il a gravi les échelons et est devenu Chef de Service Etudes et Budget puis Chef de Service Etudes, Politique Salariale et Statistiques.

Il est titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Institut Technique de Banque de Paris (2008) et d'une Maîtrise en Gestion des entreprises délivrée par l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Madame Ndèye Sokhna COULIBALY épouse DIOP
Elle est le Responsable du Département Contrôle Général.
Elle coordonne les activités de Contrôle général de la Banque depuis octobre 2006. Elle a commencé sa carrière chez SYNERGIES AUDIT & CONSEILS. Au sein de ce cabinet, elle a effectué de nombreuses missions de commissariat aux comptes, de conseils et d'audit de plusieurs projets

et programmes. Elle a été aussi Auditeur interne à la Banque Sénégalo-Tunisienne (BST). Elle cumule ainsi plus de treize (13) années d'expérience.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Gestion délivrée par l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et d'un Diplôme Supérieur de Comptabilité.

Madame Mame Awa T. KANE
Elle est le Responsable du Pôle Risques et Engagements.
Madame Mame Awa T. KANE occupe cette fonction depuis avril 2012. Elle a intégré la Banque en avril 2007 en tant qu'Analyste de crédit à la Direction de l'exploitation du crédit, elle est devenue par la suite Fondée de Pouvoirs et Adjointe au Chef du Département Risques.

Elle est titulaire d'un Master Professionnel en ingénierie de la Banque pour les entreprises délivré par l'Université de Besançon (France) et d'une Maitrise en Sciences Economiques, obtenue à l'Université de Franche Comté (France).

II.3.3 Représentation légale de BOA-SENEGAL

Conformément aux dispositions légales, le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.
Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter sa signature ou celle d'un mandataire spécial.

II.4 Marché des titres obligataires de BOA-SENEGAL

BOA-SENEGAL est présente sur le compartiment obligataire de la BRVM. En effet, dans le courant des années 2009 et 2012, elle a respectivement émis les emprunts dénommés **« BANK OF AFRICA - SENEGAL 6,50% 2009-2014 » et « BOA-SENEGAL 6,50% 2012-2017 »** pour des montants respectifs de 2,5 milliards FCFA et 2,0 milliards FCFA.

Les emprunts précédemment cités, dont les échéances de remboursement se font à bonne date, présentent les caractéristiques ci-après :

Emprunt obligataire "BANK OF AFRICA - SENEGAL 6,50% 2009-2014"

Montant de l'émission	:	2 500 000 000 FCFA.
Valeur nominale	:	10 000 FCFA.
Prix d'émission	:	10 000 FCFA.
Durée de l'emprunt	:	cinq (05) ans.
Mode de remboursement	:	remboursement in fine.
Taux de rémunération	:	6,50 % brut post compté.
Garantie	:	garantie à première demande de BOA GROUP.

Fiscalité applicable	:	les intérêts des obligations BOA-SENEGAL 6,50% 2009-2014 seront soumis à la fiscalité applicable dans le pays de résidence du souscripteur au moment des paiements.
Périodicité de paiement des intérêts	:	annuelle.
Mode de placement	:	Appel Public à l'Epargne.
Arrangeur et Chef de file du Placement	:	ACTIBOURSE.
Membres placeurs	:	Groupe BANK OF AFRICA et Sociétés de Gestion et D'Intermédiation agréées par le Conseil Régional.
Cotation	:	1er décembre 2009.
Date de jouissance	:	23 juin 2009

Tableau d'amortissement de l'emprunt

PERIODE	CAPITAL	INTÉRÊTS ANNUELS	CAPITAL AMORTI	SOLDE	MONTANT A DECAISSER
23/06/2010	2 500 000 000	162 500 000	0	2 500 000 000	162 500 000
23/06/2011	2 500 000 000	162 500 000	0	2 500 000 000	162 500 000
23/06/2012	2 500 000 000	162 500 000	0	2 500 000 000	162 500 000
23/06/2013	2 500 000 000	162 500 000	0	2 500 000 000	162 500 000
23/06/2014	2 500 000 000	162 500 000	2 500 000 000	0	2 662 500 000
		812 500 000	2 500 000 000		3 312 500 000

Cet emprunt a été entièrement remboursé en capital et intérêts à la dernière échéance, soit le 23 juin 2014.

Emprunt obligataire "BANK OF AFRICA - SENEGAL 6,50% 2012-2017"

Montant de l'émission	: 2 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale	: 10 000 FCFA.
Prix d'émission	: Au pair, soit 10 000 FCFA, à verser en totalité à la souscription.
Nombre de titres offerts	: 200 000 obligations.
Durée de l'emprunt	: Cinq (05) ans.

Taux d'intérêt nominal	:	6,50% brut, payable annuellement, à compter de la date de jouissance des obligations. Les intérêts cesseront de courir à compter du jour où le principal sera entièrement remboursé.
Date de jouissance	:	les obligations auront pour date de jouissance le cinquième jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions.
Garantie	:	BOA WEST AFRICA apporte une garantie à première demande d'un montant de deux milliards (2 000 000 000) FCFA augmentée des intérêts au taux de 6,5%.
Clause de rachat	:	BOA-SENEGAL se réserve le droit de racheter tout ou partie de ses obligations, à tout moment sur le marché.
Masse des obligataires	:	Les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se grouper en une masse jouissant de la personnalité civile conformément aux dispositions légales et réglementaires.
Remboursement	:	in fine.

Tableau d'amortissement de l'emprunt

PERIODE	CAPITAL	INTÉRÊTS ANNUELS	CAPITAL AMORTI	SOLDE	MONTANT A DECAISSER
2013	2 000 000 000	130 000 000	0	2 000 000 000	130 000 000
2014	2 000 000 000	130 000 000	0	2 000 000 000	130 000 000
2015	2 000 000 000	130 000 000	0	2 000 000 000	130 000 000
2016	2 000 000 000	130 000 000	0	2 000 000 000	130 000 000
2017	2 000 000 000	130 000 000	2 000 000 000	-	2 130 000 000
		650 000 000	2 000 000 000		2 650 000 000

CHAPITRE III : ACTIVITES DE BOA-SENEGAL

III.1 Historique

BANK OF AFRICA - SENEGAL est un établissement bancaire sénégalais créé le 25 janvier 2001 sous la forme de société anonyme avec Conseil d'Administration. Elle est la septième des BANK OF AFRICA à démarrer ses activités.

La Banque a été créée à l'initiative de la Société BOA GROUP, anciennement dénommée AFRICAN FINANCIAL HOLDING (AFH), sur le principe d'une banque commerciale entièrement privée, ouverte au grand public, basée sur un actionnariat diversifié et sur la participation de partenaires extérieurs crédibles et expérimentés.

Elle a ouvert ses portes au public le 8 octobre 2001. Elle développe une image de banque généraliste, faisant partie d'un ensemble fortement implanté dans la sous-région et enraciné, grâce à son actionnariat national, dans le tissu économique du pays.

La performance de BOA-SENEGAL repose sur plusieurs atouts majeurs :

- BOA-SENEGAL a bénéficié d'un soutien permanent sans faille apporté par l'ensemble de ses actionnaires ;
- BOA-SENEGAL a été créée sur le principe de l'ouverture de la banque à tous les publics ;
- en arrivant sur la place financière du SENEGAL, BOA-SENEGAL a entrepris une stratégie offensive de concours à l'économie ;
- le fonctionnement de BOA-SENEGAL repose sur un personnel jeune, compétent et motivé ;
- BOA-SENEGAL dispose d'un partenariat international de premier plan ;
- elle bénéficie désormais des possibilités de collecte de ressources à long terme offertes par le marché financier régional.

La Banque s'est vite révélée comme un acteur à part entière du système bancaire local et a connu un développement illustré par ses principaux indicateurs à fin 2013 :

- 192,4 milliards FCFA de total bilan ;
- 110,3 milliards FCFA de dépôts clientèle sur un total ressources de 162,5 milliards FCFA ;
- 127,2 milliards FCFA de créances clientèle sur un total emplois de 141,5 milliards FCFA.

Les facteurs de réussite expliquant cet essor continu se sont également avérés déterminants dans la croissance des autres banques du Groupe :

- le dynamisme commercial et la volonté d'assurer un service de qualité ;
- l'effort de modernisme et d'adaptation à l'environnement local des instruments et méthodes de travail ;
- l'appui financier d'institutions internationales intéressées par cette expérience originale ;
- la forte implication de la Banque dans le financement des petites et moyennes entreprises ;
- l'adoption d'une politique d'implantation progressive sur l'ensemble du territoire, à travers l'installation d'agences dans les principales capitales régionales.

III.2 Le marché bancaire du Sénégal

Sur la période 2011-2013, la concurrence s'est raffermie sur le paysage bancaire sénégalais. A fin décembre 2013, le marché bancaire du pays se compose de 19 banques. Celles-ci pourraient être regroupées suivant trois segments de marché, selon le total des emplois, mais également selon le total des ressources collectées auprès de la clientèle.

En termes d'emplois, le premier segment regroupe les banques dont les encours de crédits sont supérieurs à 200 milliards FCFA. Elles sont au nombre de quatre - SGBS, CBAO, ECOBANK, BICIS - et contrôlent 55,7% du marché.

Le deuxième segment, appelé Middle Market, rassemble les banques dont les encours de crédits sont compris entre 100 et 200 milliards FCFA. Il est composé de six (06) banques, dont BOA-SENEGAL, avec une part de marché de 32,8%.

Durant la période 2011–2013, le Middle Market a enregistré une croissance annuelle moyenne de 11,8% pour s'établir à 794 milliards FCFA à fin décembre 2013, en progression annuelle de 14,2% sur une année glissante. A l'issue de l'exercice 2013, sur ce segment de marché, la plus forte croissance revient à BOA-SENEGAL avec un taux annuel de 34,3% portant ses encours de crédits à 127 milliards FCFA.

Enfin, le troisième segment, formé des neuf banques restantes, avec des encours de crédits inférieurs à 100 milliards de FCFA, représente 11,5% du marché. Il est à noter que sur les trois dernières années, l'activité d'octroi de crédit des banques a connu, dans son ensemble, une croissance annuelle moyenne de 10,8% pour s'établir à 2 421 milliards FCFA à fin 2013, en progression de 11,2% sur une année glissante.

En termes de ressources, le premier segment cumule quatre banques qui présentent chacune des encours de ressources supérieurs à 250 milliards FCFA (CBAO, SGBS, ECOBANK et BICIS). Ces banques contrôlent plus de 59,0% du marché des ressources collectées au Sénégal.

Le Middle Market, regroupant les banques ayant des encours de ressources allant de 100 à 250 milliards FCFA, est formé de six banques avec un total de 25,0% de part de marché. Sur ce segment de marché, où évolue BOA-SENEGAL, le volume des dépôts de la clientèle se chiffre à 698 milliards FCFA à fin décembre 2013 contre 734 milliards FCFA un an plus tôt, soit une baisse annuelle de 5,0% après une hausse de 6,0% entre 2011 et 2012. BOA-SENEGAL suit la même tendance que son segment de marché avec des encours de ressources en baisse de 9,2% à 110 milliards FCFA sur une année glissante à fin 2013. Il convient de mentionner que cet encours avait enregistré une hausse de 9,4% entre 2011 et 2012.

Le troisième et dernier segment englobe neuf banques dont les encours de ressources sont inférieurs à 100 milliards FCFA. Les banques de ce segment se partagent 16,0% de part de marché. Au total, les banques sénégalaises ont enregistré, sur une année glissante, une évolution des encours de ressources collectées de 5,6% qui atteint 2 691 milliards FCFA à fin 2013 avec une croissance annuelle moyenne de 6,1%.

III.3 Indicateurs clés

III.3.1 Produits et services

Comme les autres banques du Groupe BOA, BOA-SENEGAL est une banque commerciale grand public. Elle offre des produits d'assurance (Assurance Prévoyance), des produits bancaires classiques, des services financiers innovants et des financements structurés.

Elle dispose d'une large gamme de produits et services destinés aux salariés, aux institutions et aux commerçants.

En plus des produits et services classiques d'une banque commerciale, elle propose :

- Des produits MULTIMEDIA pour faciliter les transactions dans un monde dominé par les NTIC :

- o B-SMS ou banque par messagerie sur téléphone mobile, permettant au client de consulter et/ou de recevoir gratuitement des informations sur son compte par le biais du SMS ;
- o B-PHONE ou banque par téléphone, permettant au client de consulter et/ou de recevoir gratuitement des informations sur son compte par le biais du téléphone ;
- o B-WEB ou banque par Internet, permettant au client de consulter et/ou de recevoir gratuitement des informations sur son compte par le biais de l'Internet.

- Des packages :

La Banque a développé trois packages à l'intention des salariés du secteur privé, de la fonction Publique et des acteurs du secteur informel, qui sont :

✔ **Pack SALARIA**

C'est une offre groupée de produits et services comprenant :

- o un compte courant avec un chéquier ;
- o une carte de retrait SESAME ;
- o un découvert automatique ;
- o un compte épargne ;
- o l'accès gratuit à B-SMS et à B-PHONE ;
- o une assurance perte et vol pour le chéquier et la carte de retrait SESAME ;
- o une assurance événements imprévisibles (disparition prématurée ou invalidité) pour le découvert (en option).

✔ **Pack FONXIONARIA**

C'est un produit destiné aux fonctionnaires, regroupant une palette de services bancaires qui sont :

- o un compte chèques ;
- o un Plan Epargne Ambition ;
- o une carte bancaire SESAME+ ;
- o l'accès gratuit à B-SMS et à B-PHONE ;
- o un découvert ;
- o une réserve d'argent (un mois de salaire sous forme de crédit échelonné sur 10 mois) ;
- o des assurances.

✔ **Pack Mon Business**

C'est un service bancaire complet avec 4 produits qui sont :

- o un compte courant (sans chéquier) ;
- o une carte de retrait SESAME ;
- o un compte épargne ;
- o l'accès gratuit à B-SMS et à B-PHONE.

- **Des prêts :**
  - o Prêt « tous à l'école » Il permet de financer les dépenses liées à la scolarité des enfants ;
  - o Prêt Ma Maison ;
  - o Prêt consommation ;
  - o Prêt fête ;

- **Des produits monétiques :**

✔ **Les cartes SESAME**

- o La carte SESAME: carte de retrait d'argent 24 h/24 et 7 jours/7 à un distributeur automatique de billets dans le réseau BOA ;
- o La carte SESAME+ : carte de retrait et de paiement à débit immédiat sur le réseau GAB de la BOA et le réseau du GIM-UEMOA ;
- o La carte SESAME Epargne : carte de retrait adossée au compte épargne du client et permettant d'effectuer des retraits dans tous les GAB du réseau BOA.

✔ **Les cartes VISA :**

Cette offre comporte trois volets :

- o une carte VISA ELECTRON appelée PROXIMA ;
- o une carte VISA CLASSIC appelée LIBRA ;
- o une carte VISA Rechargeable appelée TUCANA, et accessible à tout le monde, avec ou sans compte bancaire.

Ces cartes offrent les services classiques d'une carte VISA Internationale et permettent d'effectuer des transferts d'argent d'une carte vers une autre.

- **Différents types de comptes et plans :**
  - o Compte Epargne;
  - o Compte-chèques ;
  - o Dépôt à terme ;
  - o Compte courant ;
  - o Plan Epargne Education : placement alliant période longue d'épargne à possibilité d'un prêt dédié au financement des études supérieures d'un enfant ;
  - o Plan Epargne Pèlerinage ;
  - o Plan Epargne Ambition ;
  - o Plan Epargne Logement : contrat simple d'épargne sur une durée de 3 à 5 ans à l'issue de laquelle le client peut prétendre, sous réserve de la satisfaction de conditions précises et d'acceptation de son dossier, à un prêt immobilier à taux préférentiel ;
  - o etc.

- **Transferts et change :** Western Union, Wari, T-cash, Dihram Express, Change.
- **Des produits d'assurance :** Assurance compte et complément pension.

- **Services aux Entreprises :**

BOA-SENEGAL propose aussi un large choix de produits et services à destination des grandes entreprises, PME/ PMI, associations, institutions et des professions libérales.

III.3.2 Réseau d'agences

Dans le cadre de sa politique de proximité, BOA–SENEGAL a bouclé l'exercice 2013 avec un réseau de 26 agences au Sénégal. Depuis le début de l'année 2014, trois nouvelles agences ont été ouvertes.

Dix-neuf (19) agences se situent dans la région de Dakar : **Agence Principale ELAN, Agence Elite, Agence de la Place de l'Indépendance, Agence Zone Industrielle (Centres d'Affaires), Agence Parcelles Assainies, Agence Blaise DIAGNE, Agence Pikine TalyBoumack, Agence Satellite Pikine Rue 10, Agence Mermoz, Agence HLM, Agence Bourguiba, Agence Ngor, Agence Hann Mariste, Agence Thiaroye, Agence KeurMassar, Agence Grand Yoff, Agence Lamine Gueye, Agence Satellite Golf et Agence Satellite Fass.**

Les autres agences se trouvent en régions : **Agence Kaolack, Agence Saly, Agence Touba, Agences Thiès (2), Agence Mbour, Agence Tambacounda, Agence Ziguinchor, Agence Ourossogui, Agence Sébikotane.**

BOA-SENEGAL poursuit sa politique de proximité, avec l'ouverture attendue d'autres nouvelles agences.

III.4 Organisation

III.4.1 Organigramme

L'organigramme actuel de la Banque se présente comme suit :

ORGANIGRAMME BANK OF AFRICA - SENEGAL

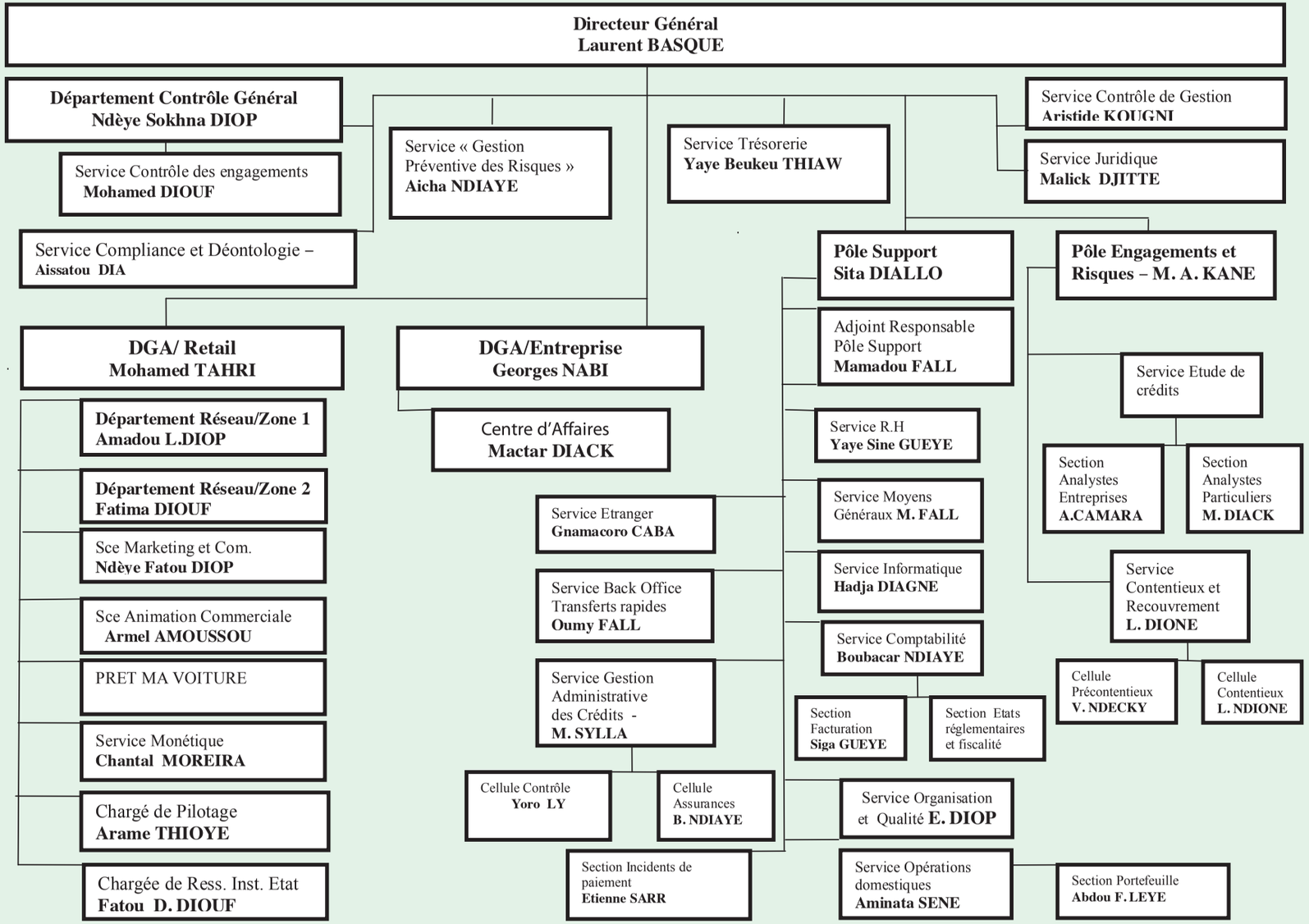

III.4.2 Ressources humaines

Au 31 décembre 2013, la Banque comptait un effectif moyen de 218 personnes dont 33 cadres et 88 gradés. L'évolution de l'effectif du personnel de BOA-SENEGAL au cours des cinq (5) dernières années se présente de la façon suivante :

CATÉGORIES	DÉC. 2009	DÉC. 2010	DÉC. 2011	DÉC. 2012	DÉC. 2013
Cadres expatriés	2	2	2	3	3
Cadres nationaux	9	17	19	21	30
Gradés	49	64	65	80	88
Employés	16	24	25	29	41
Personnel non bancaire	1	1	1	1	4
Personnel temporaire	24	34	36	41	52
EFFECTIF TOTAL	101	142	148	175	218

III.5 Principales filiales et participations de BOA-SENEGAL

La Banque détient des participations aussi bien dans des banques et établissements financiers que dans d'autres types d'entreprises.

Sur les trois derniers exercices, la situation des participations se présente ainsi qu'il suit :

En millions FCFA

DÉNOMINATION	MONTANT AU 31/12/2011	MONTANT AU 31/12/2012	MONTANT AU 31/12/2013	CAPITAL DE L'ENTREPRISE	PART BOA-SENEGAL
Dans les banques et établissements financiers					
ACTIBOURSE	38	38	38	525	7,2%
MICROCRED SENEGAL	100	138	138	3 760	3,7%
CRRH-UEMOA	100	100	100	3 426	2,9%
BOA-FRANCE	263	729	729	6560	11,1%
Sous total	501	1 005	1 005	14 271	
Dans les sociétés immobilières					
Sous total	0	0	0		
Dans les autres entreprises					
AGORA SA	21	21	21	5 000	0,4%
AISSA	7	7	7	42	16,7%
GIM UEMOA	15	15	15	9 291	0,2%
Sous total	43	43	43	14 333	
TOTAL DES PARTICIPATIONS	544	1048	1048	28 604	

III.6 Appartenance au Groupe BOA

BOA-SENEGAL fait partie d'un groupe bancaire panafricain. Elle a été la septième concrétisation d'un nouveau concept de banque commerciale africaine dont l'originalité réside essentiellement dans une composante diversifiée de l'actionnariat des différentes entités du groupe.

L'an 2008 marque l'entrée de BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR (BMCE Bank) au sein du capital du Groupe BANK OF AFRICA. L'entrée dans le capital de cet actionnaire banquier stratégique a permis de fournir des moyens d'action plus puissants, à la fois pour la croissance de chacune des entités existantes du Groupe, mais aussi pour la mise en œuvre facilitée des projets de développement géographique et sectoriel.

Au 31 mars 2013, il existe dix-sept (17) banques et institutions financières relevant du Groupe BANK OF AFRICA :

- BANK OF AFRICA - MALI créée en 1982 ;
- BANK OF AFRICA - BENIN créée en 1989 ;
- BANK OF AFRICA - NIGER créée en 1994 ;
- BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE créée en 1996 ;
- BANK OF AFRICA - BURKINA FASO créée en 1997;
- BANK OF AFRICA - MADAGASCAR créée en 1999 ;
- BANK OF AFRICA - SENEGAL créée en 2001 ;
- BANK OF AFRICA - KENYA créée en 2003 ;
- BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN créée en 2003 ;
- BANK OF AFRICA - OUGANDA créée en 2006 ;
- BANK OF AFRICA - TANZANIA créée en 2007 ;
- BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA (BCB) intégrée en 2008 ;
- BOA-FRANCE créée en 2009 ;
- BANK OF AFRICA - RDC créée en 2009;
- BANK OF AFRICA - MER ROUGE créée en 2010 ;
- BANK OF AFRICA - GHANA créée en 2011;
- BANK OF AFRICA – TOGO créée en 2013.

Ces banques peuvent avoir des clients de nature différente, en fonction des conditions d'implantation dans le pays concerné et des structures économiques de celui-ci. Toutefois, elles s'inspirent d'une approche commune de la clientèle et développent une étroite coopération dans de nombreux domaines tels que la politique commerciale, les développements informatiques, la formation du personnel, les produits nouveaux, etc. Ainsi, chaque établissement profite au mieux des synergies issues de l'existence de ce réseau.

Au total, le Groupe BANK OF AFRICA opère aujourd'hui dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest (BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, GHANA, MALI, NIGER, SENEGAL, TOGO), 7 pays d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (BURUNDI, DJIBOUTI, ETHIOPIE, KENYA, MADAGASCAR, TANZANIE et OUGANDA), en République Démocratique du CONGO et en FRANCE, à travers un réseau de 16 banques commerciales, 1 banque de l'habitat, 1 société de bourse, 2 sociétés d'investissement, 1 société de gestion d'actifs, 2 bureaux de représentation et plusieurs autres sociétés financières.

Le Groupe BANK OF AFRICA, né il y a près de 30 ans au MALI, a subi différentes transformations successives. Ainsi, depuis 2010, le Groupe est majoritairement détenu par BMCE Bank (Banque Marocaine du Commerce Extérieur), deuxième banque privée au Maroc. BMCE Bank apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel au Groupe BANK OF AFRICA, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.
Le Groupe BANK OF AFRICA se caractérise aujourd'hui par :

- la confirmation de la vocation africaine du Groupe grâce à une présence dans 17 pays, répartis sur trois zones géographiques ;
- son installation en Europe pour accompagner les diasporas des pays d'implantation du Groupe ;
- une profonde restructuration de l'organisation commerciale, notamment par la création d'un Département au sein des Structures Centrales du Groupe dédié à l'animation commerciale, et chargé d'assister les banques dans ce domaine ;
- la diversification de la clientèle et des activités des différentes BANK OF AFRICA, montrant que celles-ci sont en mesure de répondre aussi bien à l'attente des principales entreprises qu'à celle du grand public ;
- une volonté de modernisation, d'institutionnalisation et d'intégration du Groupe ;
- un développement des synergies et des transferts de savoir-faire entre BMCE Bank et BOA ;
- le rôle déterminant de BOA GROUP comme promoteur, actionnaire de référence, partenaire technique et coordinateur des diverses entités.

CHAPITRE IV : PRESENTATION DE L'OPERATION

IV.1 Cadre de l'opération

La politique du Groupe BANK OF AFRICA depuis plus d'une décennie est de faire admettre progressivement ses filiales à la cote de la BRVM. Ainsi, sont déjà cotées BOA-BENIN (17 novembre 2000), BOA-NIGER (30 décembre 2003), BOA-COTE D'IVOIRE (7 avril 2010) et BOA-BURKINA FASO (30 décembre 2010).

L'offre publique de vente d'actions, objet de la présente Note d'Information, qui sera suivie de la demande d'admission à la cote des actions de la Banque, s'inscrit dans la même démarche imprimée par le Groupe BOA qui se propose d'être aussi un acteur majeur du marché financier régional de l'UMOA.

BANK OF AFRICA - SENEGAL réalise, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2014, une augmentation de capital visant à porter le capital social de la Banque de 10 000 millions FCFA à 12 000 millions FCFA.

Cette augmentation de capital, entrainera la création de 200 000 actions nouvelles et sera suivie d'une phase d'introduction en bourse des actions de la Banque. A l'issue de l'opération, le pourcentage de titres diffusé dans le public sera de 25,9% environ, en faisant l'hypothèse que les entités du Groupe BANK OF AFRICA participent à l'opération et maintiennent leurs parts. Dans ces conditions, la répartition du capital aura une configuration proche de celle indiquée dans le tableau ci-après.

ACTIONNAIRES	AVANT L'OPÉRATION		APRÈS L'OPÉRATION	
BOA WEST AFRICA et les filiales du Groupe BANK OF AFRICA	740 845	74,1%	889 200	74,1%
Grand public	259 155	25,9%	310 800	25,9%
TOTAL	1 000 000	100,0%	1 200 000	100,0%

Il est à noter que les objectifs de l'augmentation de capital suivie de l'inscription des actions à la cote de la BRVM sont de quatre ordres :

- le renforcement des moyens financiers de la Banque pour la poursuite de son développement ;
- l'amélioration et la consolidation des ratios prudentiels édictés dans la réglementation bancaire ;
- la liquidité des titres dès l'introduction en Bourse et une meilleure valorisation de la société et de ses actions ;
- l'amélioration de la notoriété de la Banque.

IV.2 Caractéristiques des titres offerts

Capital initial	10 000 000 000 FCFA
Nombre d'actions anciennes	1 000 000
Nombre d'actions nouvelles émises	200 000 actions dont : - 170 000 offertes au grand public ; - 20 000 offertes au personnel de l'émetteur ; - 10 000 offertes au personnel des autres entités du Groupe BANK OF AFRICA.
Montant nominal de l'opération	2 000 000 000 FCFA
Forme des titres	Actions dématérialisées
Nature des titres	Identique aux actions existantes avec le même droit de vote.
Valeur nominale	10 000 FCFA
Prix d'émission	Le prix d'émission se présente comme ci-après : - 30 000 FCFA pour les actions offertes au grand public ; - 25 000 FCFA pour les actions offertes au personnel de l'émetteur et du Groupe BANK OF AFRICA.
Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	L'émission de ces actions sera effectuée avec suppression des droits préférentiels de souscription, afin de permettre à un plus grand nombre d'investisseurs de participer à l'offre.

IV.3 Justification du prix de l'offre

Pour déterminer le prix de l'offre des actions de BOA-SENEGAL, deux principales méthodes ont été utilisées. Il s'agit principalement de la méthode d'actualisation des dividendes à un coût des fonds propres évalué à 15%, puis de la méthode des comparables (Price earning ratio, Price to book value, dividend yield).

A ce sujet, l'échantillon des comparables, assez représentatif, se compose de BOA-BURKINA, BOA-COTE D'IVOIRE, BOA-BENIN et BOA-NIGER. Les cours de référence étant ceux des banques précédemment citées à la date du 21 janvier 2014.

Pour la valorisation selon la méthode d'actualisation des dividendes, une rentabilité de 15% des fonds propres et un taux de distribution du dividende de 70% ont été retenus. Par la suite, une simulation permettant de faire varier l'évolution moyenne du résultat net dans un intervalle de 15% à 20% a été effectuée. Il est à noter que l'évolution moyenne du résultat net au cours des trois derniers exercices a été de 19%.

La valorisation du titre, en francs CFA, selon différentes hypothèses est la suivante.

Evol. moyenne du Rés. net sur 5 ans	20%	19%	18%	17%	16%	15%	14%	10%
Valeur Unitaire de l'action BOA-SENEGAL	38 390	36 961	35 577	34 236	32 939	31 683	30 467	25 989

Selon ces hypothèses, le prix de l'action ressortirait dans l'intervalle compris entre 26 000 FCFA et 38 000 FCFA. Cependant, en adoptant une posture conservatrice qui fixerait l'évolution moyenne du résultat net à 18% au maximum, cet intervalle de valorisation est ramené à [26 000 FCFA ; 36 000 FCFA].

La valeur unitaire de l'action BOA-SENEGAL ressort dans une fourchette comprise entre 25 000

FCFA et 34 000 FCFA, selon les comparables. Ci-dessous, le détail des calculs.

	PRICE EARNING RATIO	PRICE TO BOOK VALUE	RDT NET DU DIVIDENDE
BOA-COTE D'IVOIRE BOA-NIGER BOA-BENIN BOA-BURKINA	8,3x 9,0x 10,8x 8,0x	2,1x 1,6x 1,0x 2,4x	4,5% 5,7% 7,8% 7,5%
Moyenne	9,0x	1,8x	6,4%
Valorisation unitaire de l'action BOA Sénégal (FCFA)	25 098	34 846	27 509

En définitive, le titre BOA-SENEGAL est valorisé dans la fourchette [25 000 FCFA ; 36 000 FCFA]. Dans le souci d'assurer un succès populaire à l'opération, le prix de l'offre au grand public est fixé à 30 000 FCFA.

IV.4 Personnes concernées

Tout investisseur, personne physique ou morale, résidant ou non dans la zone UEMOA.

IV.5 Date de jouissance

La date de jouissance des actions nouvelles est prévue pour le 1er janvier 2014. Les souscripteurs entrent en possession de leurs titres dès l'attribution effective.

IV.6 Période de souscription

La période de souscription aux actions nouvelles sera d'un mois. Toutefois, la période de souscription peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après saisine du CREPMF.

L'opération pourra être close à tout moment et sans préavis dès le constat par la SGI, chef de file, de la souscription de la totalité des titres affectés à cette augmentation de capital.

IV.7 Cotation des titres offerts

A l'issue de l'Offre Publique de Vente, les actions de BOA-SENEGAL feront l'objet d'une demande d'admission à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, dans un délai maximal de trois (3) mois.

IV.8 La SGI Chef de File et les co-Chefs de file

BOA-SENEGAL a mandaté la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ACTIBOURSE pour l'arrangement et le placement de cette opération. Les SGI CGF BOURSE et IMPAXIS SECURITIES agissent en qualité de co-Chefs de file du syndicat de placement de l'opération.

IV.9 Syndicat de placement

Sous la direction de la SGI ACTIBOURSE, un syndicat de placement a été formé pour assurer le placement des actions de la banque. Il se compose de l'ensemble des SGI.

ACTIBOURSE, **Chef de file**	+225 21 30 21 22 / +229 21 31 53 43
CGF BOURSE, **co-Chef de file**	+221 33 849 03 99
IMPAXIS SECURITIES, **co-Chef de file**	+221 33 869 31 40
AFRICABOURSE	+229 21 31 88 36
BIBE FINANCE & SECURITIES	+229 21 32 48 75 / 76
SGI-BENIN	+229 21 31 15 41
AFRICAINE DE BOURSE	+225 20 21 98 26
ATLANTIQUE FINANCE	+225 20 31 59 75
BICI-BOURSE	+225 20 20 16 68
BNI FINANCES	+225 20 31 07 72
CSWA	+225 20 20 90 70
EDC INVESTMENT CORPORATION	+225 20 31 92 24
CORIS BOURSE	+226 50 33 14 85
NSIA FINANCES	+225 20 20 83 26
HUDSON & CIE	+225 20 31 55 00
PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	+225 20 25 75 90
SOGEBOURSE	+225 20 20 12 65
SGI MALI	+223 20 29 29 72
SGI NIGER	+227 20 737 818
SBIF	+226 50 33 04 91
SGI TOGO	+228 22 22 30 86

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès de la SGI Chef de file, ACTIBOURSE.

IV.10 Ordres d'achat

Les ordres sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des actions disponibles.

La couverture des ordres d'achat enregistrés lors de la période de souscription sera de la responsabilité du membre du syndicat de placement collecteur. Ce dernier devra faire débiter le souscripteur pour le montant de son ordre d'achat.

Les fonds de souscription doivent être libérés au moment de la signature du bulletin de souscription. En cas de réduction des ordres, une restitution du montant non alloué sera effectuée.

Les fonds collectés dans le cadre de l'OPV devront parvenir au chef de file au fur et à mesure des

souscriptions. Le Chef de file centralise les fonds qu'il adresse à son tour au Dépositaire Central/ Banque de Règlement dès réception, pour une centralisation globale.

IV.11 Règle d'allocation des titres

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes.

- En cas de sursouscription, l'allocation se fera proportionnellement aux quantités souscrites. Une priorité sera accordée aux personnes physiques;

- En cas de sous-souscription, le Conseil d'Administration pourra, conformément aux dispositions légales, limiter le montant de l'augmentation de capital aux montants des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital prévue soit, un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) F CFA.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les 20 000 actions dédiées au personnel ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes en priorité au personnel des autres entités respectives du Groupe BANK OF AFRICA au même prix préférentiel. Si au terme de ces étapes, il demeure des actions non souscrites, elles seront alors offertes au public, selon les conditions fixées pour cette catégorie d'investisseurs.

IV.12 Transmission des ordres d'achat

Les ordres d'achat seront transmis quotidiennement à la SGI Chef de file dont les coordonnées suivent :

ACTIBOURSE SA
Plateau, Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas
01 B.P. 4132 Abidjan 01
Abidjan – CÔTE D'IVOIRE
Téléphone +225 20 30 21 22 – télécopie +225 20 72 04 68
E-mail : information@boa-actibourse.com

IV.13 Compte rendu des résultats de l'opération

Un compte rendu sera adressé au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers dans les 8 jours suivant la clôture de l'opération.

Les formalités légales préconisées par le traité de l'OHADA seront accomplies par les soins du Notaire de la Banque, en collaboration avec la SGI ACTIBOURSE.

IV.14 Régime fiscal

Les dividendes liés aux actions de l'Offre Publique de Vente comme aux anciennes actions seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable dans le pays de chaque souscripteur au moment des paiements.

IV.15 Juridiction compétente

La présente émission est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA. La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette opération.

CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DE BOA-SENEGAL

V.1. Présentation des comptes certifiés

V.1.1 Bilans des exercices 2011, 2012 et 2013

ACTIF EN MILLIONS FCFA	31 DÉC. 2011	31 DÉC. 2012	31 DÉC. 2013
CAISSE	1 959	4 659	3 615
CREANCES INTERBANCAIRES	40 821	36 303	27 696
CREANCES SUR LA CLIENTELE	73 392	94 677	124 472
TITRES DE PLACEMENT	10 382	11 385	12 933
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	544	1 048	1 301
CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209	229	382
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 199	2 365	11 035
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES	0	0	0
AUTRES ACTIFS	3 400	4 218	2 618
COMPTE D'ORDRE ET DIVERS	1 517	1 946	8 305
TOTAL ACTIF	134 423	156 828	192 358

HORS BILAN ACTIF EN MILLIONS FCFA	31 DÉC. 2011	31 DÉC. 2012	31 DÉC. 2013
ENGAGEMENTS DONNES	44 287	50 711	60 227
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	8 218	11 289	9 567
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	36 069	39 412	50 660
✔ Etablissements de crédit	922	1 558	1 501
✔ Clientèle	35 147	37 854	49 158

PASSIF EN MILLIONS FCFA	31 DÉC. 2011	31 DÉC. 2012	31 DÉC. 2013
DETTES INTERBANCAIRES	3 584	8 413	52 236
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	111 106	121 535	110 323
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 500	4 500	4 500
AUTRE PASSIFS	2 788	3 676	2 444
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	1 582	2 392	3 364
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	87	139	146
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	190	0	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0	0

CAPITAL OU DOTATION	7 000	8 500	10 000
PRIMES LIEES AU CAPITAL	1 563	2 311	3 063
RESERVES	1 433	2 389	2 994
ECARTS DE REEVALUATION	0	0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)	549	534	638
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 040	2 364	2 650
TOTAL PASSIF	134 423	156 828	192 358

HORS BILAN PASSIF EN MILLIONS FCFA	31 DÉC. 2011	31 DÉC. 2012	31 DÉC. 2013
ENGAGEMENTS RECUS	101 134	136 712	188 338
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	0	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	101 133	136 712	188 338
✔ Etablissements de crédit	754	763	1 018
✔ Clientèle	100 380	135 949	187 319

V.1.2 Comptes de résultats des exercices 2011, 2012 et 2013

CHARGES EN MILLIONS FCFA	31 DÉC. 2011	31 DÉC. 2012	31 DÉC. 2013
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 542	3 826	4 602
CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0	0
COMMISSIONS	37	26	8
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	5 818	1 736	938
CHARGES DIVERSES D'EXPLOIT. BANCAIRE	78	138	228
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	4 231	4 881	5 838
DOTATION AMORT. ET PROV. SUR IMMOB.	357	414	493
SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	9	155	1 018
EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	113	94	244
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	146	50	10
IMPOT SUR LES BENEFICES	837	1 129	1 216
BENEFICE	2 040	2 364	2 650
TOTAL DEBIT	17 208	14 814	17 245

PRODUITS EN MILLIONS FCFA	31 déc. 2011	31 déc. 2012	31 déc. 2013
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	7 486	8 679	10 915
PRODUITS SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	0
COMMISSIONS	764	777	934
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	7 470	3 780	3 203
PRODUITS DIVERS D'EXPLOIT. BANCAIRE	122	178	223
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	964	1 277	1 781
REPRISE AMORT. ET PROV. SUR IMMOB.	0	0	0
SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0	0
EXCEDENT DE REPRISE SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	250	49	172
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	152	74	18
PERTE	0	0	0
TOTAL CREDIT	17 208	14 814	17 245

V.2 Commentaires des comptes

V.2.1 Bilans

BOA-SENEGAL a clôturé l'année 2013 avec un total bilan de 192 306 millions FCFA, en hausse de 22,6% par rapport à 2012, principalement en raison des éléments suivants :

Les emplois directs progressent de 31,6% à 124 472 millions FCFA, en comparaison à l'exercice 2012, soutenus par l'ensemble des crédits à la clientèle, notamment les prêts à court terme (+16 076 millions FCFA), les prêts à long terme (+6 030 millions FCFA) et les prêts à moyen terme (+1 363 millions F CFA).

Cette évolution est à comparer avec l'activité de crédit du marché bancaire sénégalais qui, sur l'exercice 2013, connait une croissance de 11,2%. Ainsi, BOA-SENEGAL fait mieux que le marché dans son ensemble. Il en est de même sur le Middle Market, segment auquel appartient BOA-SENEGAL, qui évolue sur la même période de 14,2%. Pour la précision, BOA-SENEGAL connait la performance la plus significative sur le Middle Market.

La part de marché de la Banque, en termes d'emplois à la clientèle, à fin 2013 est de 5,3% contre 4,7% une année plus tôt, permettant à BOA-SENEGAL de progresser d'une place pour se hisser au 7ème rang du marché.

Les immobilisations corporelles sont multipliées par cinq à 11 035 millions FCFA, notamment avec l'acquisition du nouveau siège de la Banque (6 988 millions FCFA) et les travaux d'aménagement y afférents (1 641 millions FCFA).

A l'opposé des créances sur la clientèle, les dépôts de la clientèle sont en repli. Ils baissent de 9,2% à 110 324 millions FCFA à l'issue de l'exercice 2013. Cette baisse est principalement induite par le repli de 36,9% des comptes courants et de 3,8% des dépôts à terme, le dernier cité enregistrant une hausse des taux appliqués sur le marché.

Cette évolution est à comparer avec l'activité sur le Middle Market, segment de marché de BOA-SENEGAL qui a connu également une baisse de 5,0%. Toutefois, il est à noter que le marché dans son ensemble a enregistré des ressources en progression de 5,6%.

La part de marché en termes de ressources clientèle est de 4,1% à fin 2013, contre 4,9% un an plus tôt. Toutefois, BOA-SENEGAL conserve sa position par rapport à l'année précédente et occupe la 7ème place sur le marché.

Les dépôts à vue s'inscrivent en repli 26,6%, alors que les comptes d'épargne progressent de 51,9% sur l'année 2013, en raison de la campagne « JOKKO » en cours qui a commencé en début novembre 2013. Par ailleurs, les comptes à terme se sont inscrits en baisse de 3,8% à 48 154 millions FCFA et représentent 43,6% de la collecte globale.

Les ressources interbancaires sont multipliées par six et se chiffrent à 52 237 millions FCFA au 31 décembre 2013, contre 8 413 millions FCFA un an plus tôt, eu égard aux ressources interbancaires collectées par BOA-SENEGAL à moindre coût auprès des filiales du Groupe BOA, en comparaison aux ressources disponibles sur le marché sénégalais.

Globalement le total ressources est passé de 130 031 millions FCFA au 31 décembre 2012 à 162 560 millions FCFA en fin 2013, soit une progression de 25,1%, pour un coût global qui s'améliore de 3,4% en 2012 à 3,3% en 2013. L'encours moyen des ressources est passé de 109 884 millions FCFA à 136 774 millions FCFA à fin 2013, soit une hausse de 24,5%.

V2.2 Comptes de résultats

Avec la dynamique de l'ensemble des activités, les produits d'exploitation progressent de 16,1% pour s'établir à 17 056 millions FCFA à fin décembre 2013.

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires s'élèvent à fin décembre 2013 à 194 millions FCFA contre 269 millions FCFA un an plus tôt, soit un repli de 28,1%.

Les produits de clientèle et des titres de placement s'établissent à 11 251 millions FCFA à fin décembre 2013 contre 9 051 millions FCFA à fin décembre 2012 soit une nette amélioration de 24,3%.

Les commissions enregistrent une baisse de 3,0% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 5 417 millions FCFA, alors que les produits généraux d'exploitation progressent de 39,5% pour se situer à 1 780 millions FCFA.

Les charges d'exploitation s'accroissent de 9,8% pour s'établir à 12 107 millions FCFA.
La marge bancaire nette se conforte et s'établit au 31 décembre 2013 à 6 313 millions FCFA, soit un accroissement de 30,1%.

Le produit net bancaire s'établit à 11 280 millions FCFA en hausse de 25,8% par rapport à l'exercice 2012.

Avec cette croissance, le coefficient d'exploitation s'améliore pour se situer à 56,1% contre 59,1% un an plus tôt, soit une amélioration de 3,0 points.

Après imputation des dotations aux amortissements de 493 millions FCFA, le résultat brut d'exploitation progresse de 34,9% à 4 949 millions FCFA en fin décembre 2013.

La prise en compte des dotations pour créances douteuses et litigieuses d'un montant de 1 172 millions FCFA, d'un résultat positif sur exercices antérieures de 7 millions FCFA ainsi qu'un encours négatif de produits et charges exceptionnelles de 72 millions FCFA, conduit à un résultat avant impôt de 3 866 millions FCFA.

Après paiement de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 1 216 millions FCFA, le résultat net enregistre une hausse de 12,1% pour s'établir à 2 650 millions FCFA au 31 décembre 2013.

V.3 Commentaires des rapports de contrôle externe

BOA-SENEGAL, comme toute banque de la zone UMOA, est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Par ailleurs, ses actionnaires ont confié à deux Commissaires aux Comptes titulaires et à deux Commisaires aux Comptes suppléants, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'audit externe des comptes et le suivi de la gestion des mandataires.

V.3.1 Commission Bancaire de l'UMOA

Au cours de sa dernière mission de vérification qui s'est déroulée du 8 au 26 juin 2009, la Commission Bancaire de l'UMOA a relevé les insuffisances dont les plus importantes sont ci-après :

- l'absence d'immatriculation des immobilisations et écarts entre l'inventaire physique des immobilisations et la comptabilité ;
- la mise en œuvre insuffisante du dispositif interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le personnel est peu sensibilisé aux dispositions de la Charte de déontologie et la Charte ne s'applique pas aux Administrateurs ;
- la faible exécution du programme de vérification du Contrôle interne et le retard dans la mise en œuvre de certaines recommandations, de sorte qu'elles sont répétées plusieurs fois ;
- la version utilisée du progiciel IGOR comporte des insuffisances en matière

d'autorisation et de validation des crédits ;
- l'absence de demandes d'accord de classement pour les cinquante (50) plus gros risques ;
- la faiblesse dans le recouvrement des créances douteuses et litigieuses ;
- la mission a requis des provisions complémentaires de 2 282 millions FCFA au titre des créances douteuses ou litigieuses et de 59 millions pour les non-valeurs comptables ;
- après prise en compte des provisions demandées par la mission, les fonds propres de base ressortent à 2 253 millions FCFA et n'assurent plus la représentation de capital minimum de 5 000 millions FCFA ; les fonds propres effectifs s'établissent à 2 851 millions FCFA et ne permettent pas de respecter les normes de couverture et de division des risques.

Pour l'ensemble de ces observations, la Banque a apporté les aménagements requis et a apporté les réponses ci-après :

- la codification des immobilisations du siège et des agences a été effectuée, excepté pour les agences nouvellement ouvertes. Un inventaire exhaustif a été effectué au 31 décembre 2010 ; et deux autres ont été réalisés respectivement au 30 juin 2012 et 31 décembre 2013 ;
- les régularisations nécessaires ont été apportées à la lutte anti-blanchiment par la création en juin 2010 d'un Service Compliance et Déontologie ;
- la Charte de déontologie a été mise à jour dans le courant du mois d'août et a été diffusée à l'ensemble du personnel. Des séances de sensibilisation ont été réalisées en septembre et sont renouvelées. La Charte sera soumise au Administrateurs lors de la prochaine réunion du Conseil du Conseil d'Administration ;
- l'effectif du Contrôle général a été renforcé avec deux (2) agents supplémentaires. La mise en place d'un Comité de suivi des recommandations issues de tous les rapports de contrôle est en cours ;
- le nécessaire a été fait concernant le progiciel et la nouvelle version a été installée le 15 mars 2010 ;
- la demande d'accord de classement est faite pour les particuliers, mais en cours pour les 50 plus gros engagements, compte tenu des difficultés pour entrer en possession des documents requis ;
- des dispositions sont prises notamment pour le renforcement du Service Recouvrement et la mise en place de nouveaux outils pour accroître les performances de recouvrement ;
- toutes les régularisations nécessaires ont été effectuées et la fiche de redressements comptables a été transmise ;
- une augmentation de capital de 750 millions FCFA a été réalisée en 2010, portant le capital à 5 000 millions FCFA au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 7 000 millions FCFA et les fonds propres effectifs étaient de 10 787 millions FCFA.

V.3.2 Commissariat aux comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011

sur :

- le fonctionnement du contrôle interne ;
- le contrôle des comptes annuels de BOA-SENEGAL ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;
- le contrôle du respect de la réglementation prudentielle.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 6 mars 2012. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

1. Fonctionnement des organes sociaux et du Contrôle interne

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, à l'évaluation de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque.

Cet examen du contrôle interne s'inscrit dans le cadre de la démarche générale d'audit et a principalement pour objectif d'identifier les zones de risques significatifs et d'orienter notre approche. L'examen auquel nous procédons dans cette circonstance n'est pas un diagnostic détaillé et ne met pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de façon significative les comptes annuels.

Nos travaux ont fait l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction Générale de la Banque.

2. Opinion sur les comptes annuels

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit applicables au SENEGAL. Ces normes requièrent que notre audit soit planifié et exécuté de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels annexés aux pages 7 à 27 ci-après sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA-SENEGAL à la fin de cet exercice, conformément aux principes et règles comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les

comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2011.

Conformément à l'article 35 de la loi 2008-26 du 28 juillet 2008, nous vous informons que les encours des crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque s'élèvent à 549 millions FCFA au 31 décembre 2011, soit 5,09% des fonds propres effectifs de la Banque à cette date. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20%.

4. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect par la Banque des règles prudentielles applicables aux banque et établissements financiers de l'UMOA.

Il ressort de ces vérifications, le non-respect des règles prudentielles suivantes

	BOA	DISPOSITIF PRUDENTIEL
Structure de portefeuille	2,73%	Min 60%
Division des risques	93% sur CSE	Max 75%

Les Commissaires aux Comptes
Dakar, le 26 mars 2012

Rapport général des Commissaires aux Comptes exercice clos le 31 décembre 2012

1. Origine de la mission

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2009 et en application des dispositions de l'article 715 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales du groupement d'intérêt du Droit des Affaires (OHADA), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des comptes annuels de BOA-SENEGAL, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le présent rapport est destiné à porter à la connaissance du Conseil d'Administration les principaux contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé d'une part, et d'autre part les constatations faites, conformément aux dispositions de l'article 715 de l'Acte uniforme.

2. Identification des comptes annuels

Le projet de comptes annuels qui vous est soumis, présente les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2012 :

(En Millions FCFA)

LIBELLÉS	MONTANTS
Total bilan Total engagements donnés Total engagements reçus	159 829 50 701 136 712
Fonds propres effectifs	13 821

Ces comptes annuels (bilan, compte de résultat, engagements hors bilan) ont été préparés par la direction de votre Banque conformément au Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'UMOA et aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

3. Etendue de la mission

Notre examen a été effectué en conformité avec les normes professionnelles applicables au Sénégal, et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires. Notre examen a comporté les principales diligences suivantes :

- Une phase de planification et d'organisation de la mission orientée vers la mise à jour de notre connaissance de la Banque, l'identification et l'évaluation des zones de risques ;
- L'examen des procédures administratives et comptables ainsi que du système de contrôle interne de la Banque. Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes annuels. Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de façon significative les comptes annuels ;
- la révision et le suivi des recommandations formulées à l'issue de nos interventions précédentes ;
- la participation aux travaux de prise d'inventaire physique des espèces et du portefeuille au 31 décembre 2012 ;
- l'appréciation des principes et méthodes retenus pour l'évaluation des principales rubriques des comptes annuels ;
- des demandes d'information ou de confirmation de soldes aux tiers avec lesquels votre Banque est en relation ;
- la revue des cinquante (50) plus gros engagements de la Banque, conformément à la circulaire N° 004/2011/CB/6 du 4 janvier 2011 relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit de l'UMOA ;
- La revue approfondie de l'évaluation des risques sur les crédits, notamment la vérification de l'application de l'instruction 94-05 de la BCEAO relative au provisionnement des engagements en souffrance ;
- Le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2012 planifié et conduit en fonction des zones de risques identifiées.

Ces comptes annuels provisoires appellent de notre part les remarques suivantes.

4. Constats et remarques

Revue des engagements

Au 31 décembre 2012, les engagements de BOA-SENEGAL se présentent comme suit en millions FCFA :

Bilan
(En Millions FCFA)

LIBELLÉS	31/12/2012	31/12/2011
Engagements Saints Portefeuille d'effets commerciaux Crédits à court terme	90 770 12 093 14 826	71401 11 405 20 488

Hors bilan
(En Millions FCFA)

LIBELLÉS	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle Engagements de garanties données en faveur de la clientèle	11 289 37 854	8 218 35 147
Total engagements donnés en faveur de la clientèle	49 143	43 365

Les contrôles effectués sur les engagements ont principalement eu pour objectif d'apprécier le niveau de provisionnement sur les créances douteuses et litigeuses au regard, d'une part des risques de perte, et d'autre part des règles de provisionnement édictées par la Commission Bancaire dans son instruction 94-05.

En synthèse de la revue des risques de contrepartie, nous recommandons à la Banque de procéder à une revue approfondie du processus de prise de garanties et de gestion des autorisations.

5. Information relative a la modification du taux de l'impôt sur les sociétés

La loi N° 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code Général des Impôts a introduit entre autre mesures, une modification du taux d'impôt sur les sociétés (IS) qui passe de 25% à 30%. Cette disposition est applicable sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Par conséquent, BOA-SENEGAL a calculé l'impôt sur la base du nouveau taux de 30%. Il s'établit à 1 129 millions FCFA au 31 décembre 2012

Le changement du taux de l'IS doit faire l'objet d'une information spécifique dans l'annexe aux comptes annuels.

6. Ratios prudentiels

Nous avons vérifié le respect par la Banque des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

Il ressort de ce contrôle le non-respect de la règle prudentielle du ratio de structure du portefeuille qui s'élève à 0,94% alors que le minimum réglementaire est de 60%.

Ce point sera mentionné dans la partie relative au respect de la réglementation prudentielle du rapport général.

Nous portons également à votre information, la décision du conseil des ministres de l'UMOA prise en sa session du 14 décembre 2012 de ramener de 75% à 50% la norme de coefficient de

couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables et de supprimer le ratio de structure de portefeuille qui était fixé à 60%, à compter du 1er janvier 2013.

Nous remercions la Direction Générale de BOA-SENEGAL et l'ensemble du personnel pour la collaboration apportée dans l'exécution de nos travaux et restons à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Les Commissaires aux Comptes
Dakar, le 18 février 2013

Rapport général des Commissaires aux Comptes exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne,
- le contrôle des comptes annuels de BOA-SENEGAL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,
- le contrôle du respect de la réglementation prudentielle,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 12 février 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession et en application de la réglementation bancaire, aux vérifications spécifiques relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au sein de la Banque.

Cet examen du contrôle interne s'inscrit dans le cadre de la démarche générale d'audit et a principalement pour objectif d'identifier les zones de risques significatifs et d'orienter notre approche. L'examen auquel nous procédons dans cette circonstance n'est pas un diagnostic détaillé et ne met pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de façon significative les comptes annuels.

Les principaux axes d'amélioration identifiés à l'issue de l'examen des procédures de contrôle interne ont fait l'objet d'un rapport distinct adressé à la direction générale de la Banque.

2. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectués notre audit selon les normes professionnelles applicables au Sénégal ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou par moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels annexés sont, au regard des règles et principes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultant des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

3. Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables au Sénégal, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de la Loi 2008-26 portant réglementation bancaire, nous avons vérifié les encours de crédits accordés aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes précitées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart de capital social. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 683 millions FCFA soit 10,85% des fonds propres effectifs de la Banque.

4. Respect de la règlementation prudentielle

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect par la Banque des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers de l'UEMOA.

Il ressort de ces vérifications, que BOA-SENEGAL respecte les ratios prudentiels.

Les Commissaires aux Comptes
Dakar, le 12 Mars 2014

CHAPITRE VI : PERSPECTIVES ET PREVISIONS

VI.1 Orientations stratégiques et perspectives

Le marché bancaire, déjà assez concurrentiel, a enregistré en début d'exercice 2014, l'arrivée d'un nouvel acteur, portant à vingt (20) le nombre total de banques au Sénégal.

Dans cet environnement, BOA-SENEGAL ambitionne, à l'issue de l'exercice 2014, de se hisser en tête de classement, en termes d'emplois et de ressources sur le segment du Middle Market auquel elle appartient.

Pour ce faire, la Banque entend dynamiser son activité et sa productivité, puis optimiser la gestion des risques afin d'accroitre sa rentabilité. Elle a en conséquence défini une série d'actions suivant les grandes lignes ci-dessous.

VI.1.1 Activités

VI.1.1.1 Développement et amélioration du portefeuille de crédit

Pour développer ses activités dans cet environnement concurrentiel, il est prévu :

- l'accroissement des encours de crédits sur les grandes signatures du marché (gros exportateurs et importateurs, les 100 premières entreprises du SENEGAL) avec une montée en puissance dans leur pool bancaire et la captation des flux correspondants à la participation dans le financement de leur besoin en fonds de roulement ;

- la mise en place de solutions de cash-management en nouant des partenariats avec les opérateurs majeurs disposés à accueillir des caisses de la Banque dans leurs locaux ;

- l'implantation de dispositifs auprès des concessionnaires permettant à la Banque d'être en amont pour capter les opportunités de financement de véhicules neufs, tant pour la flotte des entreprises (crédit direct, leasing) que pour les particuliers (Prêt ma voiture) ;

- le développement du taux d'équipement de la clientèle des particuliers, notamment les fonctionnaires via le partenariat ficelé avec le Ministère de la Fonction Publique.

VI.1.1.2 Utilisation optimale du Plan d'Actions Commerciales Annuel (PACA)

Afin de dynamiser l'action commerciale, la Banque entrevoit de :

- mettre à niveau en tout point de vue (sécuritaire, accueil…) l'ensemble des agences existantes, puis d'aménager le nouveau siège permettant ainsi le regroupement des équipes BOA-SENEGAL sur le même site afin d'optimiser la célérité et la fiabilité dans le traitement des opérations domestiques et étrangères ;

- renforcer les solutions de « Cash Management » ci-dessus citées via le placement des Terminaux de Paiements Electronique (TPE) auprès des opérateurs économiques ;

- dynamiser son activité dans le marché de l'immobilier en innovant avec de nouveaux modes de financement et le partage d'expérience avec des entités du Groupe déjà très actives dans l'immobilier de leur pays d'implantation, notamment BOA-MALI et BOA-BENIN ;

- mettre en place, en collaboration avec BOA-FRANCE, un projet destiné à capter les flux financiers de la diaspora avec un objectif de collecte de 10 milliards FCFA à l'horizon 2018 ;

- mieux investir dans la formation du capital humain, tout en améliorant les conditions salariales de son personnel.

VI.1.2 Productivité

VI.1.2.1 Maîtrise des charges d'exploitation et financières

Sur ce chapitre, la Banque entend :

- améliorer le coût des ressources collectées en réduisant le poids des dépôts à termes jugés onéreux au profit des comptes d'épargne et des dépôts à vue des particuliers, des entreprises et structures étatiques ;

- réduire les charges de fonctionnement par une meilleure sélection des prestataires extérieurs, l'externalisation de certaines charges, le suivi rigoureux de l'évolution de l'effectif de la Banque et une priorité accordée aux investissements productifs.

VI.1.2.2 Hausse de la part des commissions dans le PNB

Pour ce faire, BOA-SENEGAL compte :

- dynamiser les transferts rapides de fonds, notamment Western Union et Dirham Express, par la signature de partenariats avec les différents acteurs de ce secteur ;

- développer certains produits à valeur ajoutée de la Banque, notamment les produits informatiques (B-SMS, B-WEB..) et monétiques, mais également les opérations avec l'étranger (crédit documentaires, transfert émis).

VI.1.2.3 Amélioration de la rentabilité des agences

Afin de mieux rentabiliser la trentaine d'agences, BOA-SENEGAL compte :

- développer une proactivitié au niveau de son personnel, à l'effet d'améliorer le service à la clientèle (démarche ISO pour le front – office et le service étranger) ;

- étudier la mise en place d'un package de rémunération (partie fixe, partie variable) en phase avec les pratiques du marché, notamment dans le Middle Market ;

- revoir son organisation pour plus de célérité et d'efficience dans le traitement des opérations avec la clientèle, notamment les demandes de crédit.

VI.1.3 Gestion des risques

VI.1.3.1 Gestion préventive des risques

Afin de faire face à certains impayés, la Banque compte :

- impliquer davantage les chargés d'affaires, chargés de comptes et directeurs d'agences dans le suivi des comptes irréguliers et des impayés ;

- suivre plus rigoureusement les clients par une relation plus rapprochée à même de permettre une meilleure appréciation du comportement du débiteur et sa bonne foi.

VI.1.3.2 Professionnalisation du recouvrement

Pour rendre plus efficace le recouvrement, BOA-SENEGAL entend :

- mettre en place une « Task-force » d'agents recouvreurs avec un système de commissionnement basé sur l'effort de recouvrement pour motiver davantage les agents du Service Recouvrement ;

- développer un système de management par objectifs.

VI.2 Comptes de résultat prévisionnels

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après, bien qu'établies avec le plus grand soin à partir de la connaissance que l'Emetteur a de son activité, de son entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue, sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de BOA-SENEGAL.

Les comptes prévisionnels de BANK OF AFRICA-SENEGAL ont été élaborés sur la base du Plan Triennal de Développement (PTD) 2013–2015 en cours d'exécution.

Ils sont la traduction chiffrée de l'ambition de la Banque de devenir le leader du Middle Market et la banque de référence du SENEGAL par la qualité de sa croissance, sa rentabilité, ses services et sa capacité à innover.

Les prévisions de ressources reposent sur une politique active de collecte de dépôts. Pour les prévisions d'emplois, elles reposent aussi sur une politique de crédit prudente et ciblée.

De ce point de vue, la Banque anticipe une progression moyenne de 20,0% des emplois (y compris interbancaires, avec une progression moyenne des emplois à la clientèle de 20,0%

23,5%) et une croissance moyenne des ressources de 16,4% (y compris interbancaires avec une progression moyenne des ressources à la clientèle de 24,0%). Pour ce faire, le nombre de comptes actifs devrait progresser en moyenne de 24,0%. Dans le cadre du développement du réseau, la Banque a pour objectif d'étendre son réseau d'agences aussi bien à Dakar qu'en province avec l'ouverture de 2 agences par an pour atteindre 38 agences à l'horizon 2018.

L'objectif de rentabilité prévu sera atteint grâce à l'accroissement significatif des produits d'exploitation et la poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation.

Dans ces conditions, les produits d'exploitation devraient croître en moyenne de 19,7% sur la période 2013 – 2018 soit une progression annuelle de 13,1% à 30,0%. Analytiquement, ils se ventileraient entre les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires, les produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle et les produits des commissions et divers. Les charges d'exploitation quant à elles sont prévues pour évoluer en moyenne de 19,5% sur la période étudiée, soit une progression annuelle allant de 15,1% à 27,9%. Ces charges comprendraient essentiellement les charges bancaires, les charges de personnel, les dotations aux amortissements et les autres charges directes d'exploitation.

Le produit net bancaire devrait connaître un accroissement annuel moyen de 17,0%. Cette évolution serait la conséquence de l'effort soutenu de développement de l'activité de la Banque. Cette tendance vaudrait également pour le résultat brut d'exploitation (croissance annuelle comprise entre 10,0% et 35,0%).

Enfin, les résultats nets prévisionnels devraient enregistrer une croissance moyenne annuelle de 20,0%.

Prévisionnels

(en millions FCFA)

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018
ACTIVITE - ENCOURS					
Dépôts	194 466	233 384	265 085	303 443	346 806
- Clientèle	143 420	172 104	215 133	268 920	322 708
Créances	176 875	221 095	264 463	304 172	348 695
- Clientèle	157 502	204 752	244 886	281 150	322 760
Nombres de comptes	105 313	134 113	164 833	197 473	232 033
COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE					
Produits d'exploitation	20 772	25 939	30 413	34 398	38 920
Charges bancaires	6 805	8 563	10 271	12 076	14 363
Produit net bancaire	13 967	17 376	20 142	22 322	24 556
Charges de fonctionnement	6 379	7 687	8 772	9 739	10 752
Dotations aux amortissements	914	1 045	1 202	1 382	1 589
Résultat brut d'exploitation	6 674	8 644	10 168	11 200	12 215
Dotations aux provisions	2 035	3 009	2 796	1 708	1 959
Impôts	1 438	1 747	2 285	2 943	3 179
FRBG	0	0	300	600	400
Résultat net	3 201	3 888	4 786	5 950	6 676
Coefficient d'exploitation	52,22%	50,25%	49,52%	49,82%	50,26%
STRUCTURE					
Total bilan	230 078	275 732	310 200	352 206	401 613
Immobilisations nettes (corporelles et incorporelles)	11 523	11 899	11 377	10 675	9 766
Créances douteuses et litigieuses nettes	7 284	7 535	9 012	10 346	11 877
Nombres d'unités d'exploitation	30	32	34	36	38
Total personnel	202	217	232	247	262

CHAPITRE VII : FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

VII.1 Facteurs de risques

VII.1.1 Type de risques

Comme toutes les banques, les risques auxquels BOA-SENEGAL est exposée sont des risques de crédit et de liquidité ainsi que des risques opérationnels, juridiques, réglementaires et fiscaux.

Risque de crédit et de contrepartie : risque de perte dû à l'incapacité des clients de la Banque à faire face à leurs obligations financières.

Risque de liquidité : risque de la Banque à ne pas pouvoir faire face à ses engagements de décaissement aux échéances.

Risques opérationnels : risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs.

Risques juridiques et fiscaux : risques liés à l'interprétation et l'application des textes de droit.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la liste des risques exposés ci-dessus n'est pas exhaustive à la date du visa de la Note d'Information. D'autres risques inconnus peuvent exister, mais ne sont pas à la date de rédaction de la présente Note d'Information considérés comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la Banque, son activité, sa situation financière.

VII.1.2 Respect des principaux ratios prudentiels

La Banque assure la représentation du capital minimum exigé par le dispositif prudentiel applicable, avec des fonds propres effectifs (FPE) de **15 758** millions FCFA et des fonds propres de base (FPB) d'un montant identique au 31 décembre 2013. A cette date, les ratios prudentiels de la Banque se présentent comme suit :

N°	RATIOS	MODE DE CALCUL	BOA-SENEGAL		NORME BCEAO
			2012	2013	
1	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières	(Participations +Immobilisations hors exploitation)/Fonds propres effectifs (FPE)	0,00%	12,36%	Max 15%
2	Contrôle des immobilisations et des participations	Total des actifs immobilisés/ Fonds propres effectifs	23,14%	34,21%	Max 100%
3	Contrôle des crédits des personnes participant à la direction, l'administration, la gérance, le contrôle et le fonctionnement des banques et établissements financiers	Montant des concours/Fonds propres effectifs	4,15%	10,68%	Max 20%

4	Risques couverts par les fonds propres effectifs	Fonds propres effectifs/Total des risques retenus	15,43%	10,25%	Min 8%
5	Coefficient de liquidité	Actifs liquides /passif exigible	92,35%	85,68%	Min 75%
7	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	Ressources stables/Emplois à moyen terme	83,03%	113,14%	Min 50%
8	Coefficient de division des risques	Total engagements atteignant 25%FPE	0,76xFPE	2,49xFPE	Max 8xFPE
9	Participation dans les entreprises autres que les banques, établissements financiers et sociétés immobilières	Participation dans chaque entreprise inférieure à 25% du capital/ Fonds propres de base (FPB)	0,88%	0,77%%	Max 15%

VII.1.3 Gestion des risques

VII.1.3.1 Risques opérationnels

Pour la maîtrise des risques opérationnels, il est mis en place un Département rattaché à la Direction Générale et sous la supervision du Comité d'Audit et de Risques, le Département du Contrôle Général, qui a en charge le contrôle interne.

Le Département du Contrôle Général adresse à la Direction Générale des rapports sur l'exécution du planning des contrôles, les anomalies relevées et le suivi des recommandations. S'ajoutent aux activités du Département du Contrôle Général, un contrôle mensuel des opérations comptables et des missions ponctuelles sur d'autres thèmes de la Direction de l'Inspection du Groupe.

VII.1.3.2 Risques juridiques et réglementaires

Le système de gestion des risques est renforcé par les activités d'un Compliance Officer, chargé de veiller au respect strict des procédures internes, de la législation et de la réglementation bancaire. Son action vise principalement à prévenir et circonscrire les risques de mise en cause de la responsabilité de la Banque.

VII.1.3.3 Risques fiscaux

La Banque dispose d'un Conseil fiscal qui l'assiste au quotidien dans la gestion des risques fiscaux.

VII.1.3.4 Risques de crédit et de liquidité

Les politiques générales en matière de crédit et de collecte des dépôts sont définies par la Direction Générale de BOA-SENEGAL et celle du Groupe.

VII.1.3.5 Comité d'Audit et de Risques

Un Comité d'Audit et de Risques, directement rattaché au Conseil d'Administration, a pour principale attribution l'examen de la politique générale, la stratégie et l'organisation du contrôle des risques.

VII.2 Faits exceptionnels

La Banque n'a pas connaissance de fait exceptionnel qui pourrait avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

CHAPITRE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Le Service Recouvrement et Contentieux de BOA SENEGAL gère deux types d'actions :

- les actions en recouvrement des créances à l'encontre de la clientèle et
- les dossiers litigieux.

VIII.1 Actions en recouvrement de créances

Il s'agit des actions visant à recouvrer toutes les créances déclassées en douteux ou litigieux, dans le strict respect des normes prudentielles. Ces créances sont regroupées en un portefeuille évalué au 31 décembre 2013 à 4 810 millions FCFA (représentant 2 234 dossiers) provisionné à hauteur de 2 576 millions FCFA, soit un rapport de 54,0 %.

Au cours de l'année 2013 le service a recouvré au total près de 387 millions FCFA (contre 160 millions FCFA en 2012).

Près de 700 clients sont en cours d'affectation en perte sur l'année 2014 pour un encours global de 1 000 millions FCFA.

Au 28 février 2014, les CDL s'élèvent à 5 469 millions FCFA et concernent 1 594 dossiers provisionnés à hauteur de 47,0%, soit pour un montant de 2 990 millions FCFA. Sur certains dossiers confiés aux avocats, BOA-SENEGAL ambitionne de recouvrer près de 1 200 millions FCFA au cours de l'année 2014.

Certains dossiers du contentieux font l'objet d'un règlement à l'amiable matérialisé par des versements périodiques du client ou un rééchelonnement de la créance.

Les montants significatifs de ce portefeuille sont, pour la plupart assortis de sûretés réelles ou personnelles, ce qui conforte les chances de recouvrement de la Banque, à court et moyen terme.

VIII. 2 Actions en responsabilité

Quelques litiges opposent la Banque à ses clients. Les principales actions en responsabilité en cours au 31 décembre 2013 sont consignées dans le tableau ci-après :

N°ORDRE	MONTANT DE LA RECLAMATION EN MILLIONS DE F CFA	OBJET DU LITIGE ET STADE D'EVOLUTION	DUREE DE L'AFFAIRE	DECISION DE JUSTICE	RISQUE DE CONDAMNATION A TERME
01	Non communiqué	Le client a assigné la banque en justice suite à l'interdiction apposée sur son compte d'épargne. Cette interdiction se justifiait par le fait que ledit compte d'épargne était régulièrement provisionné et présentait un solde créditeur de 505 097 FCFA, alors que son compte chèque enregistrait plusieurs impayées de 65 439 FCFA chacun, sur le prêt de 3 000 000 FCFA consenti. A l'audience du 28 Août 2013, le Tribunal a débouté le client qui a par la suite fait appel. L'affaire a été renvoyée au 08 Novembre 2013, puis au 30 Janvier 2014 et au 13 Mars 2014.	09 MOIS	Décision favorable pour BOA, appel du client	NEANT
02	Non communiqué	Une imitation de signature par une tierce personne a permis le retrait de chèques au niveau de la banque. La banque a été assignée à civilement responsable dans la procédure pénale ouverte.L'affaire a été évoquée devant le Tribunal Régional statuant en matière correctionnelle, la cause a fait l'objet d'un renvoi au 28 Mai 2013, au 12 décembre 2013, 26 Décembre 2013, au 09 Janvier 2014, au 13 Février 2014, au 27 Février 2014, puis au 27 Mars 2014 pour plaidoiries.	10 MOIS	Plaidoiries en cours	Non communiqué
03	Non communiqué	Le client s'est rendu coupable de faux en écriture, usage de faux et escroquerie sur un compte ouvert dans les livres de la banque. Ces faits lui ont valu une condamnation à payer à la banque et à la victime un cumul de 9 645000 F CFA. A titre conservatoire et en attendant la délivrance du jugement du 21 septembre 2012, la banque a effectué une saisie conservatoire de créance sur le compte du client ouvert dans ses livres à hauteur de 2.841.775 F CFA. Cette saisie a fait l'objet d'une procédure de contestation initiée par le client. Le 25 janvier 2013 il a été débouté. La délivrance du jugement se fera dans les jours à venir, permettant à la banque de convertir la saisie conservatoire en saisie attribution de créances. Le client a interjeté appel du jugement correctionnel susvisé et la cause a fait l'objet d'un renvoi au 14 Janvier 2014 pour plaidoiries, puis renvoyée au 22 Avril 2014.	18 MOIS	Décision favorable pour BOA, appel du client	Néant

04		La relation a assigné la banque en responsabilité et en paiement de la somme de 6 692 328 FCFA représentant les prétendues factures impayées et 5 millions de FCFA à titre de dommages et intérêts pour rupture abusive de contrat. Les plaidoiries écrites relatives à cette procédure sont toujours en cours devant le Tribunal. A cette date, la Cour d'appel a confirmé la décision des premiers juges ayant condamné la banque à payer au client la somme de 5 millions de FCFA. La banque procédera au paiement dès que la grosse de l'arrêt sera communiquée par le conseil.	24 MOIS	En attente de l'ordonnance du juge pour le règlement de la condamnation	5 millions de FCFA
05	Non communiqué	Au cours du mois de décembre 2012, le client a assigné la banque en désignation d'expert, suite à une provision de 10,5 millions de FCFA constituée sur son compte au cours du mois de juillet 2012. Cette provision était justifiée par une traite d'un montant de 20 180 594 FCFA escomptée qui était revenue impayée. L'affaire a été enrôlée mais n'a pas encore été entendue. Par ailleurs, la banque a initié à l'encontre du débiteur, une procédure en paiement du montant de la traite revenue impayée. La cause a fait l'objet d'un renvoi au 12 Juin 2013 pour nos réponses aux écritures de la partie adverse, puis au 24 Juillet 2013, au 11 Septembre 2013, au 11 Décembre 2013, au 14 Janvier 2014, au 11 Février 2014, 25 Février 2014. Ce jour, la cause a fait l'objet d'un renvoi ferme au 11 Mars 2014 pour les répliques de la partie adverse. A cette date, la cause a fait l'objet d'un renvoi au 25 Mars 2014 pour dépôt des dossiers.	15 MOIS	Plaidoiries en cours	Non communiqué
06	Non communiqué	La banque a trouvé acquéreur d'un terrain de 23031 m² adjugé à la suite d'une précédente affaire. Toutefois, la cession du site reste difficile. l'huissier est actuellement confronté à des difficultés inhérentes à l'expulsion de ces occupants tant de leur personne que de leur bien. En effet ceux-ci sont essentiellement composés de mécaniciens et de véhicules lourds nécessitant la mise en œuvre de moyens plus conséquents facilitant l'expulsion. L'huissier a sollicité l'assistance des forces publiques afin d'expulser les occupants sans droit et la banque suit l'évolution des diligences.	36 mois	En attente exécution décision de justice favorable a notre institution	Néant